



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Paysage et cadre de vie, *les communes qualifient leur espace public*





Sommaire

3 Edito de Thibaut Beauté, Président du CNVF

Végétalisation, désimperméabilisation, biodiversité

4 Parce que chaque espace compte !

Planification, désartificialisation, protection

6 Des outils aux services du végétal

Entrées de commune

8 Accueillir avec des trames paysagères

Infrastructures de déplacement

10 Mobilités douces, mobilités vertes !

Centres de communes

12 La convivialité en cœur de commune

Centres des villes

14 Des centres-villes au centre de l'attention

Zones d'activités

16 Une nécessaire reconquête paysagère

Quartiers d'habitation

18 Réflexion territoriale et paysagère

Abords espaces publics

20 Établissements publics, témoins de l'action communale

Espaces sportifs

22 Paysage, sport et santé

Cimetières

24 Les cimetières deviennent parcs

Les coulées vertes

26 Maillages et coulées vertes au service de la biodiversité

Espaces naturels

28 Des espaces et des paysages à préserver

Publicité, enseignes

30 Le mobilier au service de la ville

Parcs et jardins

32 Des poumons verts aux différents usages

Jardins pédagogiques

34 Jardins ludiques et à vocation sociale

© CNVF - Tous droits réservés

Dépôt légal Décembre 2022

ISBN N° 978-2-917465-76-9

Ouvrage réalisé sous la direction de Martine Lesage

Edité par Les Editions de Bionnay

493 Route du Château de Bionnay

69640 Lachenas

Tél. 04 74 02 25 25 - Fax 04 37 55 08 11

Président : Erick Roizard

Directeur général : Martine Meunier

Rédaction : Germain Granger, Nina Mégemont

Réalisation graphique : Caroline Rich

Imprimé en France

Imprimerie Chirat

Saint-Just-la-Pendue

Edito de Thibaut Beauté, Président du CNVVF

Des aménagements et des plantations spécifiques

Avec ce quatrième tome, nous poursuivons nos publications afin d'apporter la connaissance et l'expertise produites par les acteurs de terrain qui œuvrent en permanence à l'amélioration du cadre de vie de leurs habitants, car faire savoir est une des missions du Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Dans cette édition, nous allons aborder les typologies d'aménagements par espace. Bien sûr, il ne s'agit pas de sectoriser nos territoires et de revenir à nos vieux démons du zonage, mais d'étudier l'adaptation spécifique de l'espace public à ses fonctionnalités diverses et variées.

À la fin du 19^e siècle, l'urbanisation incohérente engendrée par la 'révolution industrielle' a conduit à se poser la question de la place du végétal dans l'espace urbain. Entre l'urbanisme hygiéniste et l'urbanisme culturaliste, les parcs et jardins se sont développés avant même que l'on parle d'espaces verts.

De Jean Nicolas Forestier (1861-1930) à la ville linéaire d'Arturo Soria (1844-1920), les penseurs de l'aménagement urbain ont imaginé des conceptions parfois audacieuses de construction de la ville à partir d'une trame de parcs et de jardins allant de l'habitation végétalisée jusqu'à la ville verdoyante. Le citoyen devait être en contact avec la verdure à tous les niveaux, allant de l'échelle de l'habitat avec un potager et un jardin à celle de l'agglomération.

Puis, l'avènement des cités-jardins d'Ebenezer Howard (1850-1928), reviendra à un ensemble plus intégré avec la proximité entre l'habitat et les lieux de travail, coexistence symbiotique de la ville et de la campagne. Modèle repris aujourd'hui sous l'appellation d'écoquartiers.

Cette recherche de construction de la ville idéale se poursuivra avec le concept de ville nouvelle de Tony Garnier (1869-1948). Puis, d'un espace interstitiel, l'espace vert acquiert une fonction sociale et Eugène Hénard (1849-1923) considère qu'un habitant ne doit pas être à plus de 500 mètres d'un jardin ou d'un square. Sous l'impulsion de Le Corbusier (1887-1965), ces réflexions aboutiront à la Charte d'Athènes qui répartit les zones urbaines selon quatre fonctions prépondérantes : habiter, travailler, circuler et récréer.



Il faudra attendre la fin du 20^e siècle pour voir émerger la place du végétal dans la planification urbaine, sous l'influence du sommet de la terre à Rio avec les agendas 21, puis du Grenelle de l'Environnement et la prise en compte de la connectivité des espaces avec les trames vertes et bleues. Enfin, les services rendus par les écosystèmes sont redécouverts pour le plus grand bien de l'homme.

De l'urbanisme fonctionnaliste à l'urbanisme durable, l'émergence de l'urbanisme écologique se fait jour avec l'évolution de nos pratiques et des choix d'aménagements spécifiques en fonction des lieux, objet de cette publication.

Depuis plus de 60 ans, notre label accompagne cette évolution en s'adaptant en permanence pour offrir une réponse appropriée à l'attente de ceux qui vivent nos territoires.

Je souhaite à toutes et à tous une bonne lecture dans la découverte de ces expériences concrètes mises en œuvre par nos villes et nos villages.



Végétalisation, désimperméabilisation, biodiversité

Parce que chaque espace compte !

Si dans les années 60 le label des Villes et Villages Fleuris avait pour ambition de fleurir la France pour accueillir les touristes, au fil du temps, ses ambitions se sont élargies. S'engager dans la démarche de labellisation, c'est vouloir aménager et préserver un cadre de vie de qualité, remarquable et singulier, respectueux de son histoire, de son patrimoine mais aussi de son environnement pour protéger la nature et la biodiversité. Sans oublier qu'au-delà des services écosystémiques, les espaces verts et naturels, les parcs et les jardins ont une dimension sociale et sociétale (bien-être, santé, relations humaines), esthétique, culturelle et patrimoniale. S'investir dans le label des Villes et Villages Fleuris, c'est aujourd'hui une volonté politique des élus locaux de s'engager dans une démarche très qualitative d'amélioration du cadre de vie pour dynamiser et distinguer leur territoire. Des objectifs qui trouvent écho dans le deuxième volet du plan "Action cœur de ville" qui ambitionne de lancer ou conforter des projets de transition écologique, en permettant notamment à 234 villes moyennes, de "verdir leur centre-ville" et de "lutter contre les îlots de chaleur" mais encore d'embellir les entrées de ville... pour lutter contre la France moche !

Identifier les défis et les enjeux

Des enjeux que le CNVVF a intégré depuis fort longtemps dans sa démarche de labellisation car ce sont des sujets abordés, depuis les années 90, tout particulièrement dans Les Cahiers et Les Classeurs du Fleurissement. Et aujourd'hui, ce sont les crises sanitaires et climatiques qui accélèrent cette prise de conscience révélant ainsi (selon le concept de la ville du quart d'heure) notre besoin de nature et de proximité avec les espaces verts ou sportifs, les aires de jeux, les parcs et les jardins... Confinement, anxiété, insécurité, communautarisme, flemme... Plus globalement, la vocation du paysage urbain est aussi de recréer du lien, de refaire une place aux habitants et aux enfants dans la ville. Avec le design actif, tous les aménagements doivent encourager à la mixité, à la mobilité (piétons, cyclistes...) et à l'activité physique pour lutter contre la sédentarité et l'obésité, notamment des plus jeunes (aires de jeux, cours d'école...). Les pédiatres nous alertent sur la santé des enfants "d'intérieur" (indoor child) en manquant

d'air pur et d'activité physique. Au-delà du besoin de défoulement et d'autonomie, l'enfant doit jouer librement et physiquement au risque de compromettre ses capacités physiques (perte d'équilibre, d'endurance, de capacité respiratoire et cardiaque, myopie...) et comportementales (socialisation).

A l'échelle du territoire, végétaliser et désimperméabiliser sont aussi la solution pour faire face à trois défis majeurs que sont :

- la sobriété foncière pour lutter contre l'étalement urbain et tendre vers l'objectif ZAN (zéro artificialisation nette) ;
- la lutte contre le dérèglement climatique et la gestion des risques naturels (canicule, inondation, incendie, érosion et recul du trait de côte qui entame le littoral, alors qu'il participe à notre attractivité territoriale et touristique) ;
- la protection de la biodiversité.

Planter pour rafraîchir et ombrager

Si sa stature et son architecture structurent l'espace, l'arbre est fondamental dans l'aménagement communal. En plus de capter du carbone (principe de la photosynthèse), l'arbre rafraîchit la ville par un double effet : l'évapotranspiration et l'ombrage. Pour développer cette canopée, il faut donc planter, diversifier les strates de plantations (couvre-sols, arbustes, arbres), varier les essences (biodiversité végétale) et distancer les plantations. Mais aussi arroser pour assurer la reprise et le développement des végétaux, ce qui leur permettra de remplir toutes leurs fonctions (captation carbone, dépollution de l'air, infiltration des eaux, fraîcheur urbaine...) et de s'inscrire dans le paysage et le patrimoine communal. Planter, c'est aussi désimperméabiliser et donc ralentir et filtrer les eaux pluviales, protéger la vie des sols et lutter contre le réchauffement climatique. Planter, c'est aussi lutter contre l'érosion des sols (inondation, battillage). C'est aussi accompagner et délimiter les voies de mobilité douce en dépolluant l'air (absorption du carbone) et le sol (filtration), et en atténuant les bruits. C'est encore délimiter des espaces (haies, bosquets, massifs...) en profitant de la grande diversité végétale qui participe à l'embellissement communal (feuillages, fleurs, fruits, écorces...) et ainsi s'engager résolument dans la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation des écosystèmes et de la biodiversité.

Mais quand la ville dense empêche toute plantation en pleine terre, végétaliser et fleurir jardinières, pergolas et pieds de murs, végétaliser façades (plantes grimpances) et toitures sont aussi une solution pour lutter contre les îlots de chaleur, ralentir l'infiltration des eaux pluviales et prolonger les corridors de biodiversité. Si ombrage et évapotranspiration des végétaux (arbres, gazons) permettent de rafraîchir la ville, fontaines, brumisateurs, miroirs d'eau et jeux aquatiques améliorent le ressenti des habitants, tout particulièrement lors des étés caniculaires.

Végétaliser partout

Aujourd'hui, dans les petites communes ou les grandes métropoles, tous les projets, petits ou grands, participent à cette végétalisation car il est urgent de lutter contre les îlots de chaleur. Conçus en régie ou par des paysagistes concepteurs, les projets et les réalisations ne manquent pas : des cœurs de ville aux espaces naturels, des berges aux parvis de gare... Ainsi **Dommartin** (1 Fleur) a réaménagé son cœur de bourg en une coulée verte, reliant équipements publics et quartiers. En intégrant les enjeux de gestion alternative des eaux de pluie, la biodiversité et le lien social, **Argonay** (2 Fleurs) a créé un parc pour connecter le centre, l'école, l'espace sportif au nouvel éco-quartier. D'autres communes créent des parcs et des jardins qui peuvent avoir de multiples ambitions comme celui de présenter une collection de roses à **Chamboeuf** (4 Fleurs), de réhabiliter un site industriel comme Le Jardin des Faienciers à **Sarreguemines** (4 Fleurs), de mettre en valeur une production locale comme au jardin public Camifolia à **Chemillé-en-Anjou**... Ici et là, les communes réaménagent le parvis de leur gare pour l'inscrire dans le paysage communal comme à **Thouars** (4 Fleurs) en écho au passé de la cité ferroviaire ou à **Nantes** (4 Fleurs) où les végétaux colonisent le parvis nord de la gare selon la tradition nantaise de la collection botanique en écho au Jardin des Plantes tout proche. Ailleurs, comme à **Villeneuve-Saint-Georges** (2 Fleurs), on renature les berges pour mieux gérer les risques d'inondations et offrir un nouveau paysage et de nouvelles promenades aux habitants. Partout, les cours d'école deviennent oasis, ou mieux jardin d'école comme à **Nancy** (4 Fleurs), car c'est l'occasion de les désimperméabiliser et de planter, mais aussi de redéfinir leurs usages, d'en faire un outil pédagogique et de mieux organiser cet espace récréatif. Cimetières ou jardins de poches (qui se plantent, ici et là, partout où un petit espace est disponible), massifs comestibles ou potagers urbains, fleurissement en pied d'arbres ou de façades, tout est prétexte à faire une place au végétal et à la nature.

Renaturer la ville

Face aux canicules et au dérèglement climatique, 92 % des français estiment qu'il n'y a "pas assez de nature en ville" et 63 % qu'il est "prioritaire d'accorder plus de place aux espaces verts et à la végétalisation" de leur quartier, de leur rue. Porter par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, le programme de renaturation des villes est doté de quelques 500 millions d'euros. Sont éligibles à ce programme, la renaturation des sols urbains, la présence de l'eau (cours d'eau, reprofilage des berges, noues, zones d'extension des crues...), la végétalisation des bâtiments (toitures, façades), pour rafraîchir la ville, réguler l'hydraulique et lutter contre les crues et les inondations. Car les experts le confirment, la nature est la nouvelle infrastructure urbaine. Elle prend place au cœur du projet politique local en intégrant les cycles de l'eau, de l'air, du végétal, du climat urbain (ombre/ensoleillement), des sols et de la biodiversité... Planter et végétaliser, c'est la solution pour créer et aménager la ville bioclimatique. C'est aussi préserver le cadre de vie et offrir une qualité de vie à chacun.



©MM-Les Cahiers du Fleurissement



©MM-Les Cahiers du Fleurissement





© Ville de Montaiqu Vendée

Planification, désartificialisation, protection

Des outils aux services du végétal

Pour protéger et développer le patrimoine végétal et les espaces de nature, il faut inscrire au plus vite ces ambitions dans le projet territorial. La planification, via les documents d'urbanisme, est le premier levier des collectivités au service de ces objectifs.

Planifier-aménager-gérer : comment agir pour renforcer la place de la nature ? Et quels sont les leviers de la sobriété foncière ?

Tout l'enjeu est d'articuler patrimoine historique et patrimoine végétal sous la pression climatique, l'érosion de la biodiversité et la demande de nature exprimée par les Français (à 80 %). Les enjeux sont nombreux et les attentes importantes. Face à ces défis, il faut réinventer la ville et créer un nouvel urbanisme, un nouvel éco-système urbain qui donne autant de place au non bâti qu'au bâti. Dans de nombreuses communes, le projet de biodiversité et de nature en ville se traduit dans les coefficients de pleine terre, la gestion des eaux pluviales, la végétalisation des toits et des murs, l'agriculture urbaine...

Planifier pour protéger

Si les espaces "de nature" se développent peu à peu, l'enjeu est bien de les protéger, car ils restent en tension face au développement urbain (résidentiel, logistique, commercial).

Pour cela, divers zonages sont jugés plus protecteurs : sites inscrits ou classés, EBC (espace boisé classé) ou sites patrimoniaux remarquables.

Toutefois, pour aller plus loin, dans une démarche pluridisciplinaire, il faut mobiliser les compétences et les savoirs en matière de services écosystémiques de la nature en ville, de qualité et vie des sols, de paysage, de biodiversité. Mais aussi engager plus de dialogues entre professionnels (architecte, urbaniste, paysagiste concepteur, écologue...), entre services de la collectivité et entre les échelons territoriaux (communes, intercommunalités) pour intégrer ces enjeux à la commande publique.

Globalement, pour penser urbanisme et nature et engager des actions plurielles, il faut :

- connaître son territoire (patrimoine, espaces naturels / urbanisés...);
- protéger en introduisant des zonages de protection dans le PLU et hors PLU, en procédant à des acquisitions foncières, en engageant des droits de préemption, en réservant des emplacements...;
- mieux urbaniser : recycler le foncier, réhabiliter le bâti, identifier les espaces à reconquérir, engager des actions de programmation et utiliser les leviers réglementaires (comme les coefficients de pleine terre...).

Pour être efficace, il faut que la volonté et le portage politiques soient forts et que la mobilisation des compétences, tout comme le dialogue entre acteurs et habitants, soient réels.

Mettre en place des OAP

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) sont les plus intéressantes. Car depuis la loi SRU, la planification française s'oriente désormais plus vers une logique de projet, créant un trait d'union entre la logique de planification (PLU, PLUi) et celle de projet. Les OPA permettent à la collectivité d'insuffler des politiques spatiales ou thématiques, même si elle n'a pas la maîtrise foncière des espaces concernés. Elles s'imposent dans un rapport de compatibilité, dans une logique de projet, mais elles ne figent pas et laissent des marges d'interprétation aux projets et aux opérateurs. Même si elles sont peu utilisées, les OAP conçues avec les services de l'urbanisme et les services techniques sont très intéressantes car elles introduisent dialogues et échanges entre les services. Concrètement, on peut cartographier les îlots de chaleur, protéger les végétaux et assortir le tout dans une OAP qui permettra de répondre aux pétitionnaires, et au-delà, d'instruire et de contrôler leurs réalisations.

Définir les CBS

Autre outil, les Coefficients de Biotope par Surface (CBS) permettent de fixer un ratio, un pourcentage d'espace naturel. Ce sont aussi des pièces facultatives au PLU. Mais inscrire ce CBS dans le règlement, c'est inscrire cette conformité au CBS dans les opérations d'aménagement ou de réhabilitation.

Ce coefficient est apprécié selon le type de nature (pleine terre, mur végétal...) et le but des opérateurs sera de "fabriquer la ville" en étant conforme à ce CBS. Mais attention, ce coefficient s'inscrit encore dans une logique de zonage, il est quantitatif et n'intègre pas encore un objectif de qualité, sauf à leur ajouter un coefficient de pleine terre.

Dans la commune, pour protéger des constructions, le patrimoine végétal (arbres, bosquets, haies...) existant sur une parcelle qui ne bénéficie d'aucune protection, les services peuvent instruire leur avis sur la qualité des formes urbaines et de la forme urbaine paysagère présente sur la parcelle protégée par une OAP thématique. Ailleurs, les services pourront se référer aux EBC ou espaces verts de catégorie 1, 2 ou 3.

Autre expérience rarissime à ce jour, la Ville de Strasbourg a volontairement mis en place des PNU (Parc Naturel Urbain), ceux de l'III Rhin et d'III Bruche intégrés au sein de la ville. C'est nécessaire pour considérer le végétal et les cours d'eau comme un patrimoine mais c'est une vraie révolution pour fabriquer la ville.

Tendre vers la sobriété foncière

La première protection de la biodiversité et de la nature est de limiter l'artificialisation des sols. Fixer des objectifs de sobriété foncière, c'est donc organiser cette frugalité nécessaire.

Ainsi, la loi Climat & résilience pose le principe de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050 pour limiter, autant que possible, la consommation de nouveaux espaces et, lorsque c'est possible, de "rendre l'équivalent" des surfaces consommées à la nature. Sachant que l'artificialisation se définit comme "une altération durable des fonctionnalités d'un sol", elle résulte de l'extension urbaine et commerciale (et plus récemment logistique). Pour atteindre cet objectif de ZAN, des étapes décennales ont

été fixées : ainsi, la consommation d'espaces d'ici 2030 doit être divisée par deux pour atteindre 0 net en 2050 !

Pour cela, il y a 3 leviers à utiliser selon le principe ERC :

- éviter : utiliser les espaces déjà artificialisés (friches urbaines, hospitalières, militaires) et non utilisés ;
- réduire : se pose alors la question de la densité urbaine, mais on sait d'ores et déjà que le cadre de vie et le végétal sont la condition d'acceptabilité de cette densité ;
- compenser : en restaurant et en améliorant. Mais on peut s'interroger sur cette compensation quand il s'agit, par exemple, de réhabiliter une zone humide qui existe déjà !

Dans cette démarche globale de sobriété foncière, différents outils sont à solliciter.

En premier lieu, le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) et le SCOT qui, à l'échelle de la commune, fixent la consommation d'espace. Selon la population, l'activité économique, les espaces agricoles et naturels, ils cadrent l'extension urbaine pour organiser le renouvellement urbain. Ils sanctuarisent les territoires selon leur vocation (biodiversité, agriculture, zone à urbaniser) pour densifier les zones d'activités.

Puis, le PLU qui permet de mettre en œuvre cette sobriété foncière de qualité, les OAP sectorielles pour une parfaite cohérence à l'échelle du quartier et des franges urbaines, et enfin les OAP thématiques. Il faut jouer au mieux avec ces règles d'urbanisme et les OAP pour caler au mieux la densité, dans une ville ou un village, car si la sobriété foncière oblige à une certaine densité urbaine, seule la qualité du cadre de vie permettra de la supporter : c'est l'un des enseignements révélés par le confinement.

Et quand tout n'est pas prévu dans le PLU et les OAP, on peut toujours définir des périmètres d'études pour se donner le temps de la réflexion.

Pour parvenir à cette sobriété foncière, une autre solution est aussi de mutualiser et de partager les espaces existants (cours d'école : pour les scolaires et pour les enfants du quartier pendant les week-ends et les vacances scolaires ; parkings : pour les salariés le jour et les résidents la nuit...). Se posent alors les questions de partage des responsabilités, des assurances face aux risques de dégradation... mais quels que soient les moyens, l'objectif est fixé, reste à imaginer un "nouveau contrat social".



Entrées de commune

Accueillir avec des trames paysagères

Véritables liens entre la campagne et le centre-bourg, les entrées de ville constituent des espaces sensibles, à la fois lieux de passage et d'identité. Dans un contexte de croissance urbaine qui ne cesse de faire reculer les limites de la ville, ces espaces de transition s'étirent progressivement dans le territoire péri-urbain ou agricole. La ville ayant pris acte du potentiel économique des franges urbaines, il n'est donc pas surprenant d'observer un paysage d'entrée de ville bordé de

commerces, d'entreprises et de bâtis résidentiels marquant une rupture brutale entre le paysage environnant et le centre de la ville. Or, ce paysage fustigé pour son manque d'esthétisme est devenu le support d'une réflexion paysagère plus large afin d'éviter une succession anarchique de zones résidentielles, artisanales ou commerciales, renflouées à coup de signalétiques publicitaires. Un engagement qui n'échappe pas au jury pour l'obtention de la fleur supplémentaire.



Quand le naturel et l'ornemental se rencontrent

Sur la Côte d'Opale (Hauts-de-France), le **Touquet-Paris-Plage** bénéficie d'un cadre naturel étonnant : c'est une ville nichée dans une forêt, d'où la présence de nombreux boisements qui s'étirent jusqu'à l'entrée de la commune. A environ 200 m du panneau, le paysage boisé, ponctué de pins, laisse peu à peu place à des vivaces de sous-bois et des arbustes sélectionnés pour leurs floraisons diverses et leurs couleurs automnales. C'est ainsi qu'en compagnie d'arbustes plantés en bouquets s'associent harmonieusement des hortensias 'Vanille Fraise' et 'Annabelle' parmi tout un cortège de rosiers buissonnants. Particularité, cette commune (4 Fleurs) d'environ 4 300 habitants possède son propre rosier, une variété grimpante caractérisée par une floraison rose à fleurs double. Quelques graminées, résistantes au contexte climatique local, complètent la palette végétale. Point délicat pour les plantations : le sable pur présent dès que

les jardiniers creusent à plus de 20 cm de profondeur. Sachant qu'il est nécessaire de creuser entre 60 et 70 cm pour créer un massif floral, les jardiniers incorporent de la terre végétale achetée à une sucrerie locale (propriétaire de parcelles agricoles), qu'ils complètent avec du compost obtenu en régie. Sans oublier une part de terre extraite de la fouille pour conserver les mycorhizes naturellement présentes. Au sol, les massifs sont paillés de copeaux issus de gestion forestière. L'arrosage est maintenu grâce à un système automatique en goutte-à-goutte. Au fur et à mesure que les automobilistes pénètrent dans la commune, les massifs de vivaces et arbustifs se transforment en mixed-borders. De belles liaisons paysagères entre la forêt et la mer pour découvrir l'immense plage de 11 km de sable et d'espaces dunaires qui font la réputation de la station.



©Mairie de Cannes

Façonner des micro-paysages sur la Riviera

A **Cannes**, ville labellisée 4 Fleurs des Alpes-Maritimes, les 75 347 habitants et les nombreux festivaliers et estivants apprécient les charmes des paysages qui composent les entrées de ville. En écho à la diversité des milieux naturels qui cernent l'espace urbain, notamment l'étendue de la grande bleue, ces lieux de passage accueillent palmiers, Jacaranda... Objectif : créer des paysages tant attendus de carte postale, à la fois sur les ronds-points, alignements et espaces verts d'accompagnement de voirie. Ce qui explique l'absence de panneaux publicitaires 4 x 3 m et la présence de massifs d'essences méditerranéennes et/ou résistantes à la sécheresse. Exemple au niveau de l'entrée de ville 'La Bocca', à l'Ouest, où les voies de circulation traditionnelles sont séparées des voies bus par de longues platebandes composées de chênes verts et de tamaris, sous lesquels se développent différentes trames paysagères. A l'opposé, en référence aux paysages collinaires de l'arrière-pays cannois, certaines entrées de la ville, à l'image de celle

du quartier de La-Croix-des-Gardes, sont plantées d'une végétation typique : oliviers, arbousiers... Paramètre déterminant dans la perception de ces micro-paysages d'entrée de ville : l'entretien, qui se veut très soigné. Au sol, les jardiniers préfèrent couvrir les massifs d'un paillage minéral, mimant les biotopes où poussent et se développent naturellement les essences méditerranéennes. Dans un contexte de lutte contre les îlots de chaleur urbains, les jardiniers ont désormais recours à des graviers de couleur beige, type rhyolite, caractérisés par un fort albédo. Enfin, question arrosage, tous les massifs, y compris ceux composés de plantes avérées résistantes à la sécheresse, sont associés à un système d'arrosage automatique en goutte-à-goutte pour assurer la reprise des végétaux. Et pour compléter la carte postale, le vaste programme d'aménagement et d'embellissement de La Croisette réinvente cette voie légendaire, source d'attractivité et d'emplois, à vocation événementielle et conviviale.

Au pays du champagne, mêler ville et campagne

Historiquement, la ville de **Reims** (4 Fleurs), ancienne capitale gallo-romaine, était organisée selon des axes pénétrants orientés est-ouest et nord-sud. Dans la ville contemporaine, se sont ajoutées deux voies assez larges, l'une correspondant à une autoroute maintenant reclassée en traversée urbaine, et l'autre, la bien nommée avenue du Champagne, menant tout droit à la porte sud de la ville historique. En plus de ces points d'entrées par la traversée de la ville, les autres principaux axes se trouvent le plus souvent traités sous la forme de ronds-points imposants, puis d'alignements d'arbres accompagnés de massifs arbustifs et vivaces le long de la voirie. Traditionnels, les alignements d'arbres autrefois essentiellement composés de tilleuls, d'érables et de marronniers, se sont enrichis de nouvelles essences tout en prenant en compte l'adaptation au sol calcaire. Face au changement climatique, plusieurs essences

avérées plus résistantes à la sécheresse sont actuellement en phase test : noisetiers de Byzance, féviers d'Amérique, chênes verts, micocouliers... Là où les contraintes spatiales l'imposent, les jardiniers privilégient l'usage de sujets à développement moyen afin d'éviter les tailles en rideau. Aujourd'hui, sur les 22 000 arbres que compte la ville, une centaine d'espèces composent les alignements. La plupart du temps, une strate végétale arbustive ou de plantes vivaces accompagne les arbres. Il s'agit d'offrir un trait continu végétal, parfois ponctué de bandes engazonnées, mesurant moins d'un mètre de haut pour ne pas impacter la visibilité des piétons et automobilistes. Autre chantier, le réaménagement de l'impressionnant mail et de ses boulingrins, desservant la gare et le centre-ville, réhabilités pour retrouver les usages de ce lieu historique de déambulations et de rencontres que sont les promenades de Reims.



©Mairie de Reims

Infrastructures de déplacement

Mobilités douces, mobilités vertes !

Favorisant les déplacements dont l’empreinte carbone est nulle ou peu élevée, les voies piétonnes, chemins, ruelles et autres pistes cyclables sillonnent villes et villages. Souvent, des plantations, exigeant un savoir-faire spécifique (sélection de gabarits adaptés, tailles...), accompagnent ces mobilités. Objectifs : qualifier l’espace public, apporter du bien-être, créer des espaces rafraîchissants et isoler les circulations en protégeant

piétons et cyclistes. C’est pourquoi, le jury est particulièrement attentif à la pertinence des aménagements paysagers qui, déployés à l’échelle de la ville et de son territoire via un réseau de mobilités douces, constituent des corridors écologiques. Le jury évalue également les modes de gestion appliqués, en faveur notamment de la biodiversité.



© Benjamin Steimes - Châteauroux Métropole

Réunir les compétences

Les piétons et les cyclistes ont la vie belle à **Châteauroux** (4 Fleurs, 44 088 habitants). La ville-préfecture de l’Indre propose 25 km de voies douces. À l’échelle de l’agglomération, 150 km sont régis par le schéma directeur des voies cyclables qui prévoit également l’extension prochaine de nouvelles pistes. C’est dire l’engagement de toute la collectivité en faveur de ces modes doux qui se déploient massivement à la demande des citoyens dans tous les territoires urbains. Particularité à Châteauroux : le paysage est une composante essentielle des aménagements des voies douces. Le bureau technique Voiries réseaux divers et celui en charge du paysage travaillent ainsi main dans la main. Un volet paysager pour chaque projet visant la construction ou l’extension des mobilités douces est ainsi étudié. Selon les responsables des services, la première étape consiste toujours à établir un diagnostic du site en question (où se situe-t-il ? dans un quartier, en centre-ville, aux abords d’une zone naturelle ?), avant d’établir un inventaire détaillé du patrimoine existant pour le conserver. Deuxième étape : intégrer le projet dans son environnement proche, en adaptant notamment la palette végétale. Dans le quartier Saint-Jean, par exemple, des alignements d’arbres, bordant des voies piétonnes et cyclables, ont été conservés lors de sa requalification. Si les

piétons et cyclistes ont la vie belle à Châteauroux (4 Fleurs, 44 088 habitants). La ville-préfecture de l’Indre propose 25 km de voies douces. À l’échelle de l’agglomération, 150 km sont régis par le schéma directeur des voies cyclables qui prévoit également l’extension prochaine de nouvelles pistes. C’est dire l’engagement de toute la collectivité en faveur de ces modes doux qui se déploient massivement à la demande des citoyens dans tous les territoires urbains. Particularité à Châteauroux : le paysage est une composante essentielle des aménagements des voies douces. Le bureau technique Voiries réseaux divers et celui en charge du paysage travaillent ainsi main dans la main. Un volet paysager pour chaque projet visant la construction ou l’extension des mobilités douces est ainsi étudié. Selon les responsables des services, la première étape consiste toujours à établir un diagnostic du site en question (où se situe-t-il ? dans un quartier, en centre-ville, aux abords d’une zone naturelle ?), avant d’établir un inventaire détaillé du patrimoine existant pour le conserver. Deuxième étape : intégrer le projet dans son environnement proche, en adaptant notamment la palette végétale. Dans le quartier Saint-Jean, par exemple, des alignements d’arbres, bordant des voies piétonnes et cyclables, ont été conservés lors de sa requalification. Si les

Accompagner les voies douces et les stationnements

En Haute-Savoie, le village fortifié d'**Yvoire** (4 Fleurs, 1 083 habitants) possède 2 km de voies douces, réservées exclusivement aux piétons et cyclistes. Le long de ces axes, le végétal est omniprésent, ne serait-ce que pour affirmer l'identité du village, très investi dans le fleurissement. Voilà pourquoi des fosses de plantation, composées d'un mélange terre-pierres, accompagnent les voies douces. Plus d'une centaine de variétés de vivaces et graminées (beaucoup de géraniums, rosiers paysagers, anémones, *Perovskia*...), ainsi qu'une quarantaine de variétés d'arbustes (spirées, althéas, weigelia...), sont présentes. Bien que toutes les zones plantées soient arrosées avec des systèmes automatiques en goutte-à-goutte, toute la palette végétale est sélectionnée pour sa résistance avérée à la chaleur et au manque d'eau. Car les jardiniers insistent : les vivaces, même les plus résistantes, ont besoin d'eau à un moment ou à un autre. En revanche, pas d'arrosage pour les noues de ruissellement, présentes au niveau d'un parking extérieur au village, juste devant les places de stationnement. En récupérant les eaux de pluies par gravité, elles favorisent le développement des roseaux. Les noues se composent d'un mélange terre-pierres et sont plantées de gazon et d'herbe spontanée. Les arbres (tilleuls, merisiers...), arrivés à maturité, projeteront leur ombre rafraîchissante.



©VILLE YVOIRE

Aménager un 'pré-eau'

A **Saint-Martin-d'Abbat** (1 Fleur, 1 750 habitants), les espaces extérieurs d'une salle polyvalente, que sont les voies d'accès, les places de stationnement ou bien encore les massifs plantés, ont été conçus pour s'intégrer au paysage de prés et de bois qui dessinent les horizons de cette commune du Loiret. Autre objectif de cet aménagement : évacuer les eaux pluviales en surface, sans rejet au réseau. Pour ce faire, le parking, aménagé sur un mélange terre-pierres et rythmé par des noues d'infiltration, se décompose en deux parties : l'une, de 50 places en stabilisé renforcé, destinée à un usage fréquent. L'autre, de 200 places, sert quant à elle de stationnement occasionnel, permettant alors une végétalisation des surfaces. Pour réaliser l'assise du parking, un travail de récupération des substrats en place a été réalisé, avec un apport de compost pour améliorer la structure

sableuse du sol. Le mélange terre-pierres est ainsi composé de 40 % de terre végétale du site amendée et de 60 % d'agrégats 60/80, type porphyre. Il est mis en place sur 30 cm d'épaisseur. Le système de noue assure le drainage des eaux de ruissellement par gravité. Les saules (*Salix alba* 'Vitellina' et 'Chermesina', *S. purpurea*, *S. rosmarinifolia*, *S. viminalis*) et les peupliers blancs composent l'essentiel de la palette végétale. Les grandes graminées (*Stipa gigantea*, *Miscanthus sinensis* 'Graziella', *M. zebrinus*) soulignent les bords des noues et les chemins apaisés. L'absence d'imperméabilisation, la présence d'eau en surface et la revégétalisation du site assurent une atmosphère naturelle bienveillante, tirant parti des qualités du paysage en place.



©FORMAT PAYSAGE



Centres de communes

La convivialité en cœur de commune

Le centre d'une commune se caractérise par des usages multiples et une grande fréquentation à des moments clés de la journée. La présence de bâtiments publics, commerces, places publiques ou encore monuments remarquables engendre une circulation, un stationnement, des cheminements et des lieux d'attentes, où les usagers sont tour à tour automobilistes

et piétons. L'enjeu pour les villes et les villages consiste à faire de ces espaces des lieux de convivialité, face à la disparité des pratiques, au manque de disponibilité du foncier et à la densité des infrastructures et réseaux souterrains.

Le végétal et les matériaux seront des alliés dans cette conquête d'espaces agréables et durables.



©Ville de Bédée

Inviter la nature en ville

Au croisement de deux grands axes routiers, entre Rennes et Saint-Brieuc, **Bédée**, commune de 4 790 habitants, propose aux usagers de la route un éventail de services de proximité, de restauration et d'hébergement tout au long de l'année. Car elle a bien compris que sa position géographique était une force ! Depuis 2009, elle est donc labellisée Village Étape, ce qui ne fait que renforcer son attraction touristique. Pour embellir son centre et compenser l'absence de patrimoine bâti, habitants comme équipes techniques misent sur un fleurissement de qualité. Plus de 240 variétés de plantes vivaces aux multiples couleurs, 180 espèces d'arbustes et de 60 essences d'arbres ornent la commune 4 Fleurs ! Celle-ci a d'ailleurs fait le pari de rendre une physionomie naturelle aux espaces verts, notamment pour laisser une grande part de liberté à la nature. C'est pourquoi

elle a pensé l'aménagement de ses lotissements en fonction... des chênes ! En effet, sur l'agglomération, 210 chênes âgés de 50 à plus de 100 ans devaient être préservés. Mais ils ne sont pas les seuls. D'anciennes prairies figurent toujours au milieu des habitations. Elles sont précieuses, notamment par leur biodiversité (une espèce d'orchidée protégée s'y plaît bien !) et leurs terres préservées. D'autre part, 3 000 m² d'îlots de fraîcheur, notamment sous forme de bosquets, sont en train d'être aménagés un peu partout. Pour le reste, chaque espace vert possède un traitement 'sur mesure' dans un objectif de protection des écosystèmes. Bédée privilégie le fauchage raisonné, la tonte par mulching, la plantation de végétaux qui demandent peu d'entretien et d'arrosage, diminue la fréquence de taille pour réduire ses déchets, investit dans l'achat de matériaux biodégradables...

Redonner vie à son cœur de ville

En Nouvelle-Aquitaine, **Thouars** (4 Fleurs), possède un cadre de vie de qualité qui s'appuie sur une grande richesse du patrimoine bâti et naturel. Cette ville moyenne est particulièrement investie dans le développement des activités économiques de proximité. Seulement voilà, Thouars fait face à une désertification de son centre-ville, comme en témoignent les vitrines vides des rues Porte-de-Paris, Saint-Médard ou encore de la Trémoille. L'enjeu primordial pour la municipalité ? Redonner vie à son cœur de ville, en lançant notamment le projet de requalification de la rue Porte-de-Paris en 2020. Pour la Ville, ce projet de requalification comprenait plusieurs objectifs. D'un point de vue économique : conforter la dynamique commerçante, proposer une expérience 'centre-ville' différente de celle de la périphérie, implanter le cinéma en cœur de ville, favoriser les flux et créer une véritable animation dans le centre-ville. Mais aussi en termes de cadre de vie : amener la nature en ville, proposer des espaces conviviaux et offrir plus de place aux piétons et cyclistes. Enfin, sur le plan fonctionnel : repenser le partage de l'espace disponible de manière à sécuriser et rationaliser l'offre de stationnement. La contrainte de l'espace disponible, mais aussi la présence des réseaux existants a fortement orienté les différents choix d'aménagements. Au niveau de la végétalisation ont donc été installés 18 jardinières hors-sol en acier corten, 37 arbres et 400 arbustes avec un paillage en copeaux de bois issus de scieries locales. Les plantations sont de petit et moyen développement et adaptées à l'architecture du site, des essences locales nécessitant peu d'arrosage. Ponctué de délicates floraisons blanches, le centre est devenu un vrai lieu de vie où il est agréable de flâner !



©Ville de Thouars

Lutter contre les îlots de chaleur

Cité maritime construite autour d'un estuaire, **Saint Gilles Croix de Vie** constitue aujourd'hui l'un des pôles majeurs du littoral vendéen. D'une surface d'environ 10 km², cette Ville 3 Fleurs de 8 000 habitants a la particularité d'être urbanisée à plus de 60 %. La végétaliser est donc un challenge !

Concernée par la problématique des îlots de chaleur, la municipalité en a fait son cheval de bataille. Chaque projet de travaux de réfection s'accompagne de déminéralisation et de végétalisation : le béton est remplacé par de la pelouse, des plantes grimpantes mellifères sont ajoutées, les fossés sont réouverts... En parallèle, pour faire prendre conscience aux habitants de ce phénomène, la Ville les a invités à consulter des thermographies réalisées en septembre 2020, témoignant du phénomène de chaleur en ville. Au niveau de la coulée verte, la température enregistrée est de 22 °C, contre 47 °C en plein centre (emplacement sans végétation). Puis, grâce à

un parcours à vélo, les participants ont découvert les solutions d'aménagements mises en place par la ville : plantations d'arbres, parkings enherbés, outils dans le Plan Local d'Urbanisme... Ce PLU, Saint Gilles Croix de Vie l'a récemment retravaillé pour faire émerger d'autres projets. Parmi eux, la mise en place d'un plan de gestion de l'Arbre. Un recensement a été lancé, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, dans l'objectif de mesurer un potentiel de plantation afin de replanter la ville.

Autre projet : la volonté de classer des espaces verts protégés pour rétablir la trame verte. Avec la LPO Vendée, plusieurs habitants ont suivi une formation destinée à repérer les haies bocagères d'intérêt et celles nécessitant une intervention. Un classement des haies d'intérêt ainsi qu'un classement des arbres ont pu être intégrés au PLU.

Cette démarche permet en parallèle de protéger ce patrimoine face à la pression immobilière !



©St Gilles Croix de Vie



Centres des villes

Des centres-villes au centre de l'attention

Le centre d'une ville reflète son âme. Avec son identité singulière, son patrimoine, son histoire, sa gastronomie, son ambiance et ses paysages, il donne un sentiment d'appartenance à ses habitants et une envie de s'y attarder à ses visiteurs. Le centre-ville est donc souvent le reflet et le moteur

de l'attractivité, à la fois résidentielle, commerciale et touristique, d'un territoire. Il est essentiel d'y maintenir une dynamique, en créant une ambiance paysagère spécifique, mettant en valeur le patrimoine végétal et architectural, gardant des espaces publics propres...



©Ville de Béziers

Rendre la ville propre et accueillante

Entourée par la mer Méditerranée et la plaine viticole du Languedoc, **Béziers**, Ville 4 Fleurs de 80 000 habitants, est réputée pour sa situation géographique et son charmant centre historique. Son centre-ville dynamique ne cesse d'évoluer : nombreux sont les projets pour améliorer le cadre de vie des habitants, comme le réaménagement du quartier Saint-Jacques. Au programme : l'aménagement d'une liaison douce ou encore le reconditionnement des trottoirs pour permettre une circulation piétonne conforme aux normes pour personnes à mobilité réduite. Sont encore en cours : la création d'une aire de jeux et d'un parking, deux aménagements qui font l'objet d'une attention particulière, avec des plantations d'arbustes et la mise en place d'un revêtement de sol en dalles engazonnées ou en béton bouchardé. Béziers s'attèle aussi à rénover plusieurs squares, lieux de convivialité par excellence. Le Jardin de la Plantade va, par exemple, bénéficier d'un renouvellement de son aire de jeux, qui datait d'il y a 30 ans. Pour l'instant, les grilles de clôture de

l'enceinte ont été restaurées et des arbres ont été plantés. Les jeux seront fabriqués en robinier, un bois à la fois durable et capable de résister aux intempéries. Par ailleurs, ville agréable rime avec ville propre. Béziers a donc mis à disposition des fumeurs une quarantaine de cendriers de rue en centre-ville, déployés dans les lieux stratégiques répertoriés comme étant les plus souillés (entrées de bâtiments communaux, abribus de la gare routière, allées Paul Riquet...). Ces mégots seront ensuite collectés chaque semaine, puis acheminés par une société spécialisée vers une unité de traitement bas carbone bretonne. Leurs filtres en acétate y seront valorisés et transformés en de nouveaux objets (meubles, palettes...). La Ville développe également son dispositif de tri des déchets sur l'ensemble de l'espace public. Elle a d'ores et déjà installé un grand nombre de corbeilles de tri sélectif personnalisées, par une gravure, dans ses parcs et jardins et dans les écoles. Le parc du Plateau des Poètes a, par exemple, accueilli une centaine de corbeilles double flux, gravées au nom du parc.

Redéployer la nature en ville

Caen, capitale historique de la Normandie et Ville 4 Fleurs depuis 2021, compte près de 270 000 habitants. Elle dispose d'un beau patrimoine vert, suivi avec attention par le service des Espaces Verts du Paysage et de la Biodiversité. Caen met un point d'honneur à renaturer son centre-ville. Pour cela, elle déploie un plan de gestion différenciée faisant apparaître quatre ambiances affirmées. En cœur de ville, l'ambiance est horticole, comme devant l'esplanade de l'hôtel de ville où le travail effectué sur la palette végétale a conduit à un fleurissement durable et graphique s'exprimant toute l'année. Par ailleurs, la Ville travaille à limiter ses tontes : les circuits de tontes ont ainsi été passés à la loupe pour voir où il était possible d'effectuer des fauches tardives. Résultat : 70 hectares sont à présent traités en fauches tardives, ce qui permet d'obtenir de beaux tapis fleuris d'orchidées qui poussent naturellement. Mais attention, cette gestion raisonnée ne doit pas se faire au détriment des usages. Il est, en effet, essentiel que les habitants puissent se réapproprier l'espace public et profiter pleinement des espaces verts. Les aménagements doivent permettre de leur redonner vie. C'est, par exemple, le cas de squares délaissés, qui ont retrouvé vie après l'installation de tables vergers, des tables construites autour d'un fruitier qui sert de parasol. Caen s'engage également dans un vaste projet de débitumisation afin de renaturer le centre-ville, de lutter contre les îlots de chaleur et d'augmenter la perméabilité des sols. Quatre hectares de zones bétonnées ou bituminées, en particulier aux pieds des grands alignements d'arbres, ont été recensés. Ces zones vont devenir des espaces enherbés. Et l'avantage, c'est qu'il est plus facile de faire accepter quelques adventices lorsque l'on est entouré de végétaux ! Dans le même esprit, la Ville 4 Fleurs travaille sur un projet de forêt selon la méthode Miyawaki, une méthode de reforestation consistant à créer de petites forêts très denses en milieu urbain. Un essai est actuellement en cours sur 5 000 m². Ces micro-forêts urbaines sont de véritables lieux propices à la biodiversité en ville.



© Ville de Caen / Delphine Ladune

Dynamiser le cœur de ville

Lunéville, ville 4 Fleurs de 18 000 habitants située entre Nancy et Strasbourg, est nichée dans un écrin de verdure, au cœur de 980 hectares d'espaces naturels et de terres agricoles. Renommée pour ses broderies, ses faïences et sa tradition militaire, cette cité cavalière possède un riche patrimoine historique. Chaque jour, elle s'engage pour l'amélioration et l'embellissement de son cadre de vie. En alliant animation urbaine et cadre verdoyant, cette 'ville à la campagne' a été la première commune à signer un contrat avec le programme 'Action Cœur de ville' en 2018, afin de redynamiser son centre. Dans ce cadre, des actions phares ont été (ou vont être) réalisées : création d'un cinéma, de parkings et d'une maison de santé ; déconstruction de deux friches commerciales pour permettre l'installation de nouveaux commerces ; requalification du secteur des gares ferroviaire et routière ; mise en lumière de l'église Saint-Jacques ; requalification du parc Clarenthal ; aide à la rénovation énergétique des logements... Lunéville dispose de plus de 20 hectares d'espaces végétalisés en centre-ville ! Chaque recoin doit avoir sa touche de végétal, et quand planter en pleine terre est impossible, les jardinières et suspensions sont de mise. Ces dernières, face aux sécheresses et canicules de l'été dernier, n'ont cependant pas résisté, mais l'ensemble des compositions a été valorisé, comme chaque année, en compost sur la plateforme communale. Une des solutions pour créer des points de biodiversité en centre-ville, attirer les pollinisateurs et végétaliser les trottoirs ? Fleurir les pied d'arbres en fonction de l'espace autour de l'arbre en question. S'il est assez grand, avec des vivaces. Dans le cas contraire, tapis de sedums ou mélanges fleuris sont privilégiés.



© Ville de Lunéville



Zones d'activités

Une nécessaire reconquête paysagère

De prime abord, les zones d'activités ne font pas rêver. En effet, qui n'a pas en tête l'image d'une zone d'activités sans arbres, sans gazons, sans fleurs et parsemée de panneaux publicitaires à perte de vue. Depuis l'ère de l'urbanisation, les industriels, et il faut le dire, la population, se sont habitués à ce désordre territorial. Mais aujourd'hui, les zones d'activités doivent rendre des comptes, non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan paysager.

D'autant plus que tout incite les habitants et les visiteurs occasionnels à venir en ces lieux : d'abord pour travailler, dans telle ou telle entreprise, pour acheter ce dont ils ont besoin, ou tout simplement pour rejoindre le centre-ville. Ces espaces de transition constituent donc des lieux de passage stratégiques où le paysage a tout lieu d'exister. Ne serait-ce que pour la beauté du site, la biodiversité, la gestion des eaux pluviales...



©Groupe Sols

Engazonner plutôt que bétonner !

En matière de fleurissement, pourquoi ne pas poursuivre les efforts menés à l'échelle de la ville dans les zones d'activités ? Sur le papier, cela reste simple, mais le partage du territoire ne permet pas toujours de l'appliquer, car la majorité des espaces verts des zones d'activités appartient à des propriétaires privés, chacun faisant appel à des prestataires extérieurs. Et quand bien même, car il est inutile de vouloir à tout prix surprendre le jury en créant des massifs qui vont à l'encontre de la trame générale de la ville. Le jury apprécie la continuité et la réflexion que l'on porte au sujet du développement durable. Les zones d'activités et de services ne font pas exception. Bien au contraire, pour contrer la présence souvent disgracieuse du bâti et de l'enrobé, il faut végétaliser, mais raisonnablement. Quitte parfois, à recourir à

des solutions innovantes, comme celles mise en œuvre à **Blain**, une commune de Loire-Atlantique labellisée 2 Fleurs. En effet, devant le pôle d'équipement de santé et de services (secteur Grand Moulin), des zones de stationnement absorbent les eaux pluviales grâce à un procédé associant béton et gazon. Il s'agit d'un revêtement monolithique (coulé en place) dont les alvéoles, remplies de terre, sont engazonnées. La trame paysagère prend aussi différentes formes : des massifs de vivaces et d'arbustes largement paillés, des arbres tiges isolés, ainsi que des noues végétalisées devant les places de stationnement. Le paysage qui s'y développe possède non seulement un intérêt esthétique, mais aussi serviciel (réduction des températures locales à l'approche du parking, infiltration des eaux de pluie à la parcelle...).



©Ville de Mulhouse et Sorions du Bois paysagistes

Transformer un site industriel

Ayant pris le parti de lutter contre l'étalement urbain, la Ville de **Mulhouse** (4 Fleurs, 110 370 habitants) s'est progressivement reconstruite sur elle-même. A quelques pas de son centre, se localise le village industriel de la Fonderie, ancien berceau de la Société Alsacienne des Constructions Mécaniques. Le site entre actuellement dans une nouvelle phase de renouvellement avec une thématique 'industrie 4.0'. L'ambition de transformation porte également sur l'aménagement des espaces publics. Sur plusieurs hectares aujourd'hui complètement minéralisés, il s'agit de redécouvrir un ancien canal bordé d'une généreuse ripisylve, de planter densément afin de lutter contre les îlots de chaleur urbain et d'apporter toutes les aménités aux parcours piétons et cyclables. Cofinancé par l'ANRU, le projet rentrera dans une phase

de travaux dès l'année prochaine. La réalisation d'un nouveau parc urbain, de près de 1,2 ha, sera un véritable trait d'union entre le quartier de la Fonderie et le centre-ville. Cette requalification se connecte aussi au programme Mulhouse Diagonales qui ambitionne de redonner leur place à la nature et à l'eau avec le réaménagement de 10 km de berges (enfouies au 19^e), avec de nouveaux cheminements reliant les quartiers, de nouveaux espaces de détente mais aussi une continuité urbaine favorable à la biodiversité. En entrée de ville, le réaménagement de la place Hauger en un îlot de fraîcheur doit donner une nouvelle centralité à la cité jardin. Nature en ville et mobilités douces sont déployées en s'appuyant sur la trame verte et bleue pour faire de la ville, une citée apaisée, résiliente et durable.

Déployer une trame frugale

Qu'est-ce que perçoit le visiteur quand il s'approche d'une commune ? Une ligne d'horizon dessinée par une zone d'activités aux bâtiments en tôle ? Une zone artisanale sans âme paysagère ? Pas très attractif, ni très identitaire... Les visiteurs préfèrent découvrir une silhouette paysagère préservée et unique, par exemple, caractérisée en milieu rural par le clocher de l'église, les toits des vieilles bâtisses et un paysage digne de ce nom qui garantissent l'authenticité de la destination. Cela passe par une stratégie urbaine réfléchie. Comme (unique) solution, le végétal est un très bon moyen d'intégrer de façon discrète les extensions urbaines d'une zone d'activités. A **Roscoff**, Ville 4 Fleurs du Finistère, les espaces verts qui jouxtent l'unique zone artisanale de la commune, sont traités le plus sobrement possible. Là, en écho au paysage naturel typique de la Bretagne, des tamaris, des troènes, des Eleagnus..., appartenant aussi bien au domaine privé que public, longent un chemin piéton en graves. Certaines plantations ont d'ailleurs encore pour vocation de protéger du vent des parcelles cultivées. Un espace engazonné de 3 000 m² accompagnent également les plantations. Il s'agit d'un gazon traditionnel, tondu une fois par mois selon la codification imposée par la gestion différenciée. Parfois, le gazon est simplement broyé. Des arbustes, quelques arbres (pins maritimes) et du gazon, voilà comment Roscoff intègre les zones d'activités dans une trame paysagère qualifiée de frugale.



©Ville de Roscoff



Quartiers d'habitation

Réflexion territoriale et paysagère

Longtemps, l'étalement urbain s'est opéré au détriment des terres agricoles, naturelles ou boisées, faisant abstraction de la faune et de la flore qui peuplaient ces milieux. Mais aujourd'hui, la donne change avec les objectifs ZAN. Si les collectivités ont l'obligation de maîtriser le foncier en révisant leur priorité et par là même les documents d'urbanisme, ces

dernières sont aussi garantes de l'intégration paysagère et environnementale des quartiers d'habitation et d'activité. Cela passe notamment par une réflexion approfondie de ces objectifs dès la phase d'étude, ne serait-ce que pour répondre aux usages et au contexte paysager propre au territoire, mais aussi par des choix de plantation et d'entretien pertinents.



©Vélizy-Villacoublay

Faire entrer la forêt !

Vélizy-Villacoublay (78) accorde une grande importance à ses espaces verts et n'a pas hésité à revoir son PLU pour que la végétation dispose d'une place à part entière dans tous les quartiers et ainsi inviter la nature en ville.

Parmi les actions fortes, notamment dans les quartiers résidentiels en devenir ou en cours de réhabilitation : la préservation des espaces verts en limitant les capacités d'extension des constructions, la sanctuarisation des zones pavillonnaires d'un point de vue architectural, urbain et paysager, le maintien d'un taux d'espaces verts élevé sur la zone d'emploi 'Inovel parc' en encourageant le développement d'un 'campus paysager', une gestion exigeante des eaux pluviales avec un débit de fuite réduit à 0,7 L/s/ha (ce qui pousse à la végétalisation), une densité bâtie au sol de 40 % maximum...

La rénovation urbaine du quartier Louvois, suite à la déconstruction d'une dalle béton de 20 000 m², est la parfaite illustration de

la stratégie d'aménagement engagée par la Ville. En effet, une trame verte a été créée dans l'axe nord/sud, une mini-forêt a été constituée, près de 500 arbres de forces variées avec des sujets de grandes tailles, comme des chênes de 35 ans, ont été plantés, un jardin d'eau récolte désormais les eaux pluviales...

Vélizy-Villacoublay continue de créer des espaces verts sans clôtures, d'aménager des toitures végétalisées, de planter des bosquets d'arbres (y compris des sujets âgés de plus de 50 ans comme dans le quartier Europe et Louvois)... Il est donc facile à comprendre que cette Ville 4 Fleurs intègre le paysage au cœur de ses ambitions urbaines. Le concept est clair : plus d'espaces verts, sous-entendu perméables, signifie moins de pression humaine sur l'environnement et davantage de biodiversité. C'est aussi la garantie d'habitants heureux (22 000 environ dans toute la ville) et évoluant dans un cadre de vie sain et agréable à vivre.



©Savant Paysage

Requalifier les cités ouvrières

Inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que 'Paysages culturels évolutifs et vivants', les cités pavillonnaires **Lemay** et **Sainte-Marie de Pecquencourt** (59), 5 950 habitants, représentent le parfait exemple du logement social qui accompagnait autrefois l'exploitation du charbon. Créées respectivement en 1914 et en 1930, ces deux cités ont longtemps souffert d'une structuration brutale. Le constat était sans appel lorsqu'il a fallu requalifier ces cités ouvrières : une dominance du minéral, avec de larges voiries et des tapis d'enrobé, ainsi que des espaces vieillissants sans usage organisé. Pour faire entrer le végétal dans cette Ville 2 Fleurs, l'idée a été de développer la notion de 'ville-jardin' sur l'ensemble des espaces publics. Comment ? En réduisant au minimum la largeur des voiries sur les axes structurants et en diminuant l'emprise des croisements routiers. Mais aussi en désimperméabilisant un vaste espace central entre les deux cités, ancien lieu de rencontre des mineurs. Les emprises ainsi libérées ont permis de créer des voies jardins, des places végétales et des parkings arborés qui accompagnent aujourd'hui l'ensemble des continuités piétonnes. Résultats

après travaux, 6 900 m² de sols sont devenus perméables, soit 18 % de surfaces désartificialisées, 33 % de surfaces végétales supplémentaires ont été créées, 70 espèces végétales, qui participent à la diversité des milieux, ont été introduites... Voies vertes continues, massifs dynamiques hauts et bas, jardins de bambous, banquettes végétales, vergers... sont autant de typologies végétales qui occupent l'espace selon les usages, les contraintes de visibilité et la mise en valeur de l'architecture des cités ouvrières. Par exemple, des banquettes végétales sont composées de plantes arbustives adaptées à une taille régulière (troènes sauvages, hêtres, charmes, Eleagnus...). Elles marquent le pied des arbres sur la place centrale et accompagnent les lieux de stationnement pour réduire la visibilité des voitures. Une taille annuelle, après la floraison des troènes en hiver (pour donner à manger aux insectes), est réalisée afin de maintenir leur volume régulier. Mais attention, dans tous les cas, les végétaux ne masquent pas la vue sur les façades patrimoniales des maisons. Car la vedette, c'est bien la cité !

Aménager au cœur des quartiers

La Ville 3 Fleurs de **Bagneux** (92), 39 000 habitants environ, subit de profondes mutations. En cause notamment : le prolongement de la ligne n°4 du métro parisien et son interconnexion avec la ligne n°15 du Grand Paris Express. Dans ce contexte, l'écoquartier Victor Hugo s'articule autour de ce carrefour majeur où transitent des lignes de métro. Transformé sur lui-même depuis plus de 10 ans, ce quartier d'habitation de 19 ha ambitionne d'accueillir 4 600 nouveaux habitants à sa livraison en 2027. Et sans dégrader les espaces verts existants ! En effet, si autrefois, le quartier était végétalisé et perméable à hauteur de 25 %, il l'est désormais à 27 %. Car l'objectif est d'affirmer la présence de la nature en ville, aussi accueillante que rafraîchissante, tout en densifiant le secteur. Pour cela, la nature prend différentes formes : jardins, espaces verts en 'creux' pour gérer les eaux de pluie, arbres...

La plupart des arbres sont plantés en bosquets sur le chemin de l'eau pour puiser naturellement la ressource. Ainsi regroupés, les avantages sont multiples. Tout d'abord, les arbres bénéficient d'un volume de terre suffisant, ce que n'aurait pas permis des fosses de plantation individuelles. Ils poussent également plus vite et sont en meilleure santé. D'autre part, ces 'masses végétales' affirment leur présence dans l'espace public et n'en sont que plus actives sur le plan climatique en évapotranspirant. A leurs pieds, des couvre-sols complètent la couverture végétale. Perméable, vert, agréable à vivre, l'écoquartier Victor Hugo est un aménagement réussi, marqué par des séquences paysagères variées et abondantes.



©Boegly Grazia



Abords espaces publics

Établissements publics, témoins de l'action communale

Mairie, école, médiathèque, salle des fêtes, gymnase, maison de retraite... Qu'ils soient dans le centre ou en périphérie, ces lieux aux usages multiples témoignent de l'action publique et contribuent à l'attractivité de la commune. Ils sont de véritables points de repère, des lieux de vie très

fréquentés qui la structurent et engendrent des besoins de cheminements. Porter une attention particulière à ces espaces de proximité est donc primordial. Végétalisation, mobilier urbain ou encore revêtements : rien ne doit être laissé au hasard !



©MM+Les Cahiers du Fleurissement

Osez fleurir autrement

Dans le cadre du projet de végétalisation de son cœur de ville, **Angers**, Ville 4 Fleurs de 156 000 habitants, a mis en place une trame végétale pour accompagner le volume du parvis de la mairie. Cette composition fait écho aux perspectives du bâtiment, ainsi qu'aux compositions florales très classiques du jardin patrimonial du Mail qui lui fait face. Surprenante et originale pour ce lieu emblématique, la palette végétale s'est construite autour de vivaces basses et de taille intermédiaire, dont la présence et la floraison s'étalent sur de longues périodes afin de dynamiser le parvis tout au long de l'année. Ces plantations de vivaces sont accompagnées par quelques végétaux de grand volume qui

structurent la composition. Les végétaux à feuillage persistant assurent l'ossature de la végétalisation, y compris en hiver. Des bulbes à floraison précoce (narcisse, Iris reticulata) réveillent la composition en début de printemps. Enfin, l'installation de végétaux ponctuels marquants, comme des plantes exubérantes, originales, ou de collections (de type Dierama pulcherrima, Melianthus ou Salvia amistad) permet d'affirmer la position de parvis d'Angers en tant que ville verte, capitale du végétal. Force est de constater que, pour ce jardin sur dalle, la Ville a sélectionné des plantes résistantes, un critère essentiel face aux épisodes de sécheresse et de canicule !

Naturaliser chaque recoin

A **Illkirch-Graffenstaden**, commune 4 Fleurs de 28 000 habitants au sud de Strasbourg, les espaces verts font partie intégrante du paysage de la ville. C'est d'ailleurs la toute première commune du Grand Est à avoir obtenu un éco-label pour ses espaces verts ! Dans chaque quartier, dans chaque recoin disponible, le service des espaces verts s'emploie à développer la faune et la flore, de façon à relier l'est et l'ouest de la ville. Un des axes pour y parvenir est de travailler sur l'aménagement des abords des bâtiments publics. Quoiqu'il arrive, des arbres, entourés de vivaces et d'arbustes, sont plantés à proximité. Si possible, des pistes cyclables sont intégrées le long de ces aménagements. Proche du centre sportif, une bande enherbée, longue de plus de 800 mètres, était "bêtement tondue". Désormais, elle est devenue une bande boisée, une micro-forêt reliant le canal à la gravière. Les abords des écoles ne sont pas en reste ! Un vaste plan de désimperméabilisation des cours a été lancé entre 2020 à 2026. Enherbement, pavés drainants et fruitiers sont de mise ! Un vrai travail de concertation avec les équipes pédagogiques et les enfants est mené en amont des travaux, notamment pour imaginer avec eux la création de 'cour-théâtre' pour faire classe en extérieur. Une des prochaines missions du service espaces verts : transformer la place centrale, près de la mairie. Actuellement recouverte de stabilisé rouge, elle devrait devenir une véritable oasis verte.



©Ville d'Illkirch-Graffenstaden

Réaménager une place historique

Engagée dans la valorisation de son patrimoine naturel, **Beauvais**, 58 000 habitants, conduit une politique d'embellissement paysager cohérente et vertueuse. En 2015, la Ville 4 Fleurs décide de réaménager la place Jeanne Hachette, située devant l'hôtel de ville, dans l'objectif de la 'rendre aux piétons' tout en la modernisant. Historiquement, cette place d'armes était dépourvue de végétation. Aujourd'hui entièrement faite de matériaux clairs, afin de limiter l'effet 'îlot de chaleur', et végétalisée, cette place de 1 hectare est en capacité d'accueillir des manifestations et est entièrement accessible aux PMR. Un miroir d'eau permet même de rafraîchir les passants. Le service Paysage a choisi de planter des arbres pérennes à feuillage dense, assez espacés pour ne pas gêner leur développement et limiter leur élagage. Ce sont donc des *Gleditsia triacanthos inermis* qui trônent désormais

tout autour de la place. Le *Gleditsia triacanthos inermis*, espèce résistante, a été sélectionné pour son feuillage composé de petits lobes. En automne, les feuilles tombent et se décomposent rapidement : cela limite ainsi l'entretien, les passants ne glissent pas dessus et surtout cela évite l'apparition de maladies liées aux feuilles mortes. Ce genre de nuisance est d'ailleurs évalué avant chaque plantation. Plusieurs bacs, aux plantations mêlant vivaces et annuelles de différentes hauteurs, apportent des points de couleurs. Pour ce qui est du mobilier, de grands bancs aux nuances ocres, placés dos à dos, ont pris place sous les arbres et permettent à la fois de s'installer tranquillement à l'ombre et d'appréhender l'espace suivant différents angles. Aujourd'hui, la place est traversée chaque jour par des centaines de passants au plus grand bonheur des commerçants alentour.



©Ville de Beauvais



Espaces sportifs

Paysage, sport et santé

Entre un massif harmonieux de vivaces ou d'annuelles et un terrain de football, le rapprochement peut sembler difficile. Pourtant, la grille d'évaluation du jury inclut les espaces sportifs et leurs abords en tant que critères de notation. Car aujourd'hui, les espaces sportifs n'interdisent pas de mener une réflexion approfondie quant à leur intégration dans le paysage et l'environnement proche. Leur mode de gestion est également

scruté de près. S'ils font l'objet d'une valorisation paysagère à travers le choix des graminées, des espaces verts de proximité et des itinéraires techniques appliqués, stades, plaines de jeux ou encore hippodromes et golfs participent à l'embellissement général du cadre de vie. En effet, les gazons sportifs participent aussi à la lutte contre le réchauffement climatique et à l'infiltration des eaux pluviales.



©Hagetmau

Optimiser le gazon

La Cité verte, c'est le nom d'un vaste complexe sportif international de 35 ha, situé dans la commune landaise d'**Hagetmau** (4 786 habitants, 4 Fleurs). Accolée aux arènes municipales, la Cité Verte regroupe pas moins de 6 terrains engazonnés, 5 courts de tennis, 2 salles destinées à la pratique du basketball, un dojo, une piste d'athlétisme, un golf 9 trous de 3,5 ha... A chaque instant, le végétal accompagne les sportifs amateurs ou aguerris. Exemple à l'entrée principale, à proximité du parking, où des massifs de persistants (*Eleagnus*, *Lagerstroemia*...), plantés de couvre-sols abondants, sont délicatement ombragés par des palmiers de haute stature. Tels des couloirs de pistes d'athlétisme, des kilomètres de lauriers, maintenus à 2 m de haut et 50 cm de large, accompagnent également les déambulations.

La palette végétale, comme partout ailleurs, se veut simple pour faciliter l'entretien réalisé par les 5 agents en charge de la maintenance du complexe. Tous les végétaux sont aussi sélectionnés pour leur résistance à la sécheresse, bien que l'ensemble des massifs soient arrosés au goutte-à-goutte. L'eau provient d'un forage réalisé à 700 m de profondeur, ce qui procure une réserve suffisante d'eau. Toutefois, pour l'arrosage des terrains, les jardiniers veillent à les arroser un par un, soit 8

arroseurs en simultané, pour ne pas trop tirer sur les réserves disponibles. Toujours sur les terrains engazonnés, les gazons sont également choisis pour leur résistance à la sécheresse. Certains stades, selon leur niveau de fréquentation, font l'objet de deux à trois regarnissages annuels pour optimiser la présence des graminées résistantes. Ce sont principalement du ray-grass et de la fétuque élevée. Concernant la fertilisation, le zéro phyto s'applique, y compris sur les greens du parcours 9 trous. Un objectif parfois compliqué de l'aveu des jardiniers. Mais en multipliant les opérations mécaniques (regarnissages, défoutrages, sablages...), cela devient possible. A condition de maîtriser la fertilisation. Si les jardiniers utilisent exclusivement des engrais organiques fabriqués par une entreprise locale, à base de plumes de canards et de pulpe de betterave, leur expérience les incite souvent à ne pas forcer sur l'azote (ni sur l'arrosage), de sorte à ce que le gazon devienne moins poussant. En cas d'attaques potentielles de champignons pathogènes, des solutions de biocontrôle, à base de macérats de sauge et de prêle, limitent les dégâts. Maintes fois salué pour la qualité de ses infrastructures, le complexe sportif Cité Verte est exemplaire dans la gestion du végétal.

Elaborer un itinéraire technique

Des plaines de jeux jusqu'aux terrains d'honneur en passant par les stades d'entraînement, la Ville de **Castres** (43 010 habitants, 3 Fleurs) totalise 21 surfaces sportives. Toutes font l'objet d'une valorisation paysagère à travers un plan d'entretien rigoureux. Objectif : obtenir un beau gazon, dense et bien vert. Scruté de près, l'arrosage est un paramètre déterminant. Les jardiniers expérimentent plusieurs techniques : inversion de flore, injection d'inoculum dans les sols, application de biostimulants et d'engrais organo-minéraux, Enfin, les jardiniers multiplient les opérations mécaniques (aérations, décompactations, regarnissages...) pour développer le système racinaire des gazons. Avec un itinéraire technique complet, basé sur des opérations mécaniques, un arrosage mesuré et un plan de fertilisation adéquat, les terrains castrais présentent une belle couleur toute l'année et font le bonheur des sportifs.



©Ville de Castres

Aménager et équiper la ville pour tous

Avec sa rivière, son plan d'eau et sa zone de loisirs, **Cournon-d'Auvergne** (3 Fleurs) est un poumon vert dans l'agglomération clermontoise. En plus de son offre sportive à destination de tous, notamment des femmes et des personnes en situation de handicap, la Ville développe les sports de nature et les pratiques en accès libre : aires de fitness, skate-park, parcours d'orientation... mais aussi 4 terrains multisports et plateau d'EPS à proximité des écoles, 21 aires de jeux, 40 terrains de pétanque ou encore un mini-golf. Débuté en 2015, l'aménagement de la zone de loisirs, autour du plan d'eau et de l'Allier, est en cours d'achèvement. Cette zone offre déjà de nombreuses activités sportives et de détente aux 20 533 habitants : marche, VTT, footing, canoé, baignade, fitness, aire de jeux d'eau pour les tous petits. La Ville a intégré l'ensemble de ses pistes cyclables (16,5 km et 11 km en projet) au programme départemental Vélocité63. A terme, une nouvelle voie verte prolongera les balades le long de l'Allier. Aménager, embellir et équiper la ville pour développer les mobilités douces et la pratique d'activités physiques et sportives est une politique vertueuse qui profite à la population, à sa qualité de vie et à sa santé.



©Ville de Cournon-d'Auvergne

Créer un parc paysager et sportif

Au cœur de la Bourgogne, **Chalon-sur-Saône** (4 Fleurs), compte 45 000 habitants et de nombreux atouts patrimoniaux, culturels mais aussi sportifs. Ainsi, à l'entrée sud, en bord de Saône, une friche industrielle de 2 hectares a été réhabilitée pour créer un parc paysager à vocation sportive, mais aussi écologique, offrant espaces de détente et de pratique sportive. Cette requalification a permis de créer un véritable parc paysager avec une végétation économe en entretien et intervention humaine. Côté sportif, différents équipements de pratiques innovantes en accès libre sont disponibles : deux terrains éclairés de basket 3 x 3, deux courts couverts de padel, un espace crossfit de 200 m² et une piste de pumptrack. Pour animer ces espaces, différentes actions sont organisées à destination des scolaires, des clubs sportifs et du grand public. Plus globalement, la politique sportive mutualisée de Chalon-sur-Saône et du Grand Chalon est construite autour de plusieurs axes stratégiques pour amplifier la pratique de tous, pour développer le sport-santé, s'appuyer sur des infrastructures de qualité et se servir du sport pour gagner en visibilité et en attractivité au niveau national et international. A ce titre, la Ville est labellisée Terres de Jeux et certains de ses équipements sont retenus comme Centres de préparation aux JO 2024. Car le sport participe à la pratique sportive et à la santé, à la mixité sociale mais aussi au paysage et à l'attractivité de la commune.



©Ville de Chalon-sur-Saône



Cimetières

Les cimetières deviennent parcs

Les cimetières constituent des lieux spécifiques dans le patrimoine des espaces verts, par leur identité et leur charge symbolique, notamment car les choix opérés en matière d'aménagement et de gestion doivent répondre à de fortes exigences de la part du public. Avec le passage au zéro phyto, de plus en plus de communes se tournent vers la végétalisation de ces espaces, ce qui permet de limiter l'entretien

tout en apportant une réponse environnementale et économique. Certaines ont depuis longtemps adapté leurs techniques en adoptant l'enherbement partiel ou complet du site et des abords, la plantation de plantes couvre-sols en inter-tombes, les semis fleuris ou encore en sensibilisant les usagers. Une vraie réflexion doit être menée pour qu'ils deviennent de véritables cimetières paysagers appréciés des usagers.



©Frédérique Dominik Gleizé

Inviter la biodiversité

Au cœur du Beaujolais, à **Gleizé**, un cimetière paysager de 15 ha a été créé en 1985, sous l'impulsion du district de Villefranche-sur-Saône. Dessinés tout en souplesse, les chemins s'entrecroisent pour laisser apparaître des carrés d'engazonnement sur lesquels se distinguent de discrètes stèles gravées à la mémoire des défunts. D'ailleurs, chaque famille dispose de deux massifs libres d'implantation ! Primé pour son écoresponsabilité, ce cimetière arboré n'innove pas que par sa forme mais également par sa gestion. Depuis 2018, en plus d'arrêter l'arrosage automatique des pelouses, plus aucun intrant chimique n'est toléré afin que 'la nature se régule d'elle-même' : les pucerons sont mangés par les coccinelles, les bois morts, chablis ou volis, sont laissés sur place pour les insectes xylophages... Un réel écosystème s'est formé ! L'ensemble de ces espaces est entretenu en observant la nature, notamment la tonte, qui est ciblée. Régulièrement entretenues, les stèles bénéficient d'une gestion soignée, tondues à 5 cm au-dessus du sol à l'aide d'un rotofil. Les allées en graviers sont désherbées mécaniquement grâce à un microtracteur muni

d'une herse, les larges prairies (2 ha) ne sont fauchées qu'au mois de juin/juillet et sont valorisées en foin pour le bétail. Les pelouses ont été semées de fétuques ovines, fétuques rouges traçantes, agrostides ténues et de ray-grass tétraploïdes pour pallier l'absence d'arrosage. Afin de limiter les besoins en eau des massifs, aucune annuelle n'y est plantée, hormis dans les prairies fleuries où prennent place des annuelles hautement mellifères (comme le cosmos sulfureux ou la bourache officinale). Grâce à la gestion différenciée, au choix de semences adaptées et de vivaces rampantes (sedum, lierre commun), l'entretien des massifs est réduit. Le plus gros du travail réside dans la tonte printanière et le ramassage des feuilles à l'automne.

C'est dans cette logique d'optimisation des ressources que les déchets organiques sont triés, compostés et les branchages broyés, fournissant un paillage pour les rosiers ornementaux. La commune 2 Fleurs de 7 500 habitants explique cette gestion particulière du site à l'aide de panneaux pédagogiques d'information.

Réaménager un cimetière en ville dense

En 2004, suite à l'adoption d'une charte de l'environnement, **Courbevoie**, Ville 4 Fleurs de 83 000 habitants, a pris la décision de réaménager le cimetière des Fauvelles. Après des analyses de sols, les terres en place ont été valorisées en améliorant leur fertilité et en sélectionnant des espèces végétales adaptées. Les allées engazonnées ont vu leur largeur se réduire, libérant ainsi un espace recouvert de béton désactivé, où ont été creusées des tranchées fertiles. Une quarantaine d'essences d'arbres différentes y ont été plantées, ainsi que des milliers de géraniums vivaces et rosiers. En dehors de la pelouse principale, la végétation est le plus possible laissée en développement libre. Comme le désherbage s'effectue manuellement, le gestionnaire réduit les contraintes en mettant en place des mesures préventives, notamment par du paillage, en favorisant les plantes couvre-sols et en laissant des zones enherbées. Afin de permettre une meilleure acceptabilité sociale de ce 'laissé au naturel', une importante communication a été effectuée. Aujourd'hui, au pied de La Défense, le cimetière des Fauvelles est un lieu emblématique de la démarche de paysage et d'intégration des problématiques de développement durable et de gestion écologique dans la ville dense.



©Yann Rossignol / Ville de Courbevoie

Créer un espace paisible et naturel

Direction la Loire-Atlantique, à la **Baule-Escoublac**. En 1996, la commune 4 Fleurs acquiert un espace naturel de 11 ha situé en périphérie, proche de l'aérodrome, avec pour idée de l'aménager en un cimetière paysager répondant à l'évolution des pratiques funéraires. Finalement, le cimetière-parc est sorti de terre en 2017 après deux ans de travaux, avec un double objectif : conserver cet espace naturel tout en implantant un bâti et créer un espace adapté au recueillement et à la contemplation. Et c'est plutôt réussi. Au niveau de l'entrée principale s'élève un mur d'enceinte, en pierres de granit de teintes grises, séparant symboliquement le monde des Morts de celui des Vivants. Une fois franchi, des massifs de vivaces, aux teintes blanches et bleutées, et de graminées mettent en valeur un long bâtiment utilisé à la fois comme local technique et comme lieu d'accueil pour les défunts. D'ici, on perçoit la symétrie des lieux : en effet,

un canal divise l'espace en deux parties avec, au centre, un bassin de 160 m² alimenté par drainage. Les berges de ce dernier ont été plantées avec des végétaux adaptés. Plusieurs mares ont été conservées, où des relevés de biodiversité sont régulièrement effectués. Autour d'elles se trouvent 2,5 ha de prairies naturelles appréciés des pollinisateurs. Un peu partout, de grandes allées boisées s'étendent à perte de vue, bordées par de nombreux arbres, en particulier de chênes centenaires et d'érables, qui apportent une certaine sérénité au lieu. Elles mènent aux cavurnes, creusées dans la terre et recouvertes de gazon, et aux caveaux. Pour l'entretien, la gestion différenciée est de mise : mulching, désherbage manuel ou électrique, fauchage...

Les 16 000 habitants de la commune peuvent se garer sur les places engazonnées du parking, à l'ombre de plusieurs chênes centenaires.



©La Baule



Coulées vertes

Maillages et coulées vertes au service de la biodiversité

A lors que la constitution de maillages et coulées vertes a été initiée pour favoriser la qualité paysagère des circulations entre les différents espaces de la commune, ces aménagements sont aujourd'hui pensés comme des corridors écologiques. Animaux comme végétaux doivent pouvoir communiquer de part et d'autre d'un territoire, d'un milieu naturel

à un milieu urbanisé. La manière la plus simple pour créer des corridors écologiques reste la végétalisation : plantation de haies, végétation de bords de rue, zones d'éco-pâturage... De nombreuses solutions existent, reste aux communes de trouver les plus cohérentes !



Végétaliser et fleurir les voies de circulation

Dans les Landes, **Mimizan**, Ville 4 Fleurs de 7 300 habitants, dispose d'un environnement exceptionnel entre océan, lac et forêt, qui contribue largement à son attractivité. Plus de 50 km de pistes cyclables et itinéraires vélo ont été aménagés pour sillonner la forêt de pins, longer le lac d'Aureilhan et ses marécages, rejoindre la plage, partir découvrir les villages des alentours ou tout simplement se rendre en centre-ville. Une portion de la Vélodyssée, itinéraire cyclable de 1 200 km qui longe la côte atlantique de Roscoff à Hendaye, traverse même Mimizan Plage ! Ces aménagements relient donc des espaces naturels aux villes et villages et sont très appréciés des touristes et des habitants. En les végétalisant, ils forment non seulement des îlots de fraîcheur mais aussi de véritables corridors écologiques. Dès que possible, la municipalité les accompagne en plantant vivaces, graminées, arbustes et arbres. Côté plage, le sol sableux et les conditions météorologiques impliquent le choix d'espèces endémiques. Pour les arbres, mûriers platanes, pins (maritime et parasol) ou encore cyprès sont de mise. Les arbustes de petite taille et

formés en tiges sont privilégiés : arbusier, pittosporum, tamaris... Et surtout, les agents comptent sur les oyats, des graminées "magiques" à la tige ronde qui participent au maintien des dunes et qui n'ont besoin d'aucun entretien, ni arrosage.

Côté bourg, l'avenue de la gare vient tout juste d'être réaménagée. Pour sa conception, la Ville a en premier lieu réfléchi à la meilleure manière de concilier les différents modes de circulation. Ensuite est venue la planification de la végétalisation. Les massifs sont utiles pour sécuriser les usagers et les arbres d'alignement pour faire de l'ombre en été. L'axe doit cependant rester assez dégagé pour ne pas gêner les conducteurs : les plantes basses sont de mise. Ainsi, la voie est à présent entrecoupée et bordée de grands massifs, notamment composés de vivaces, plantes grimpantes (rosiers, bignonnes, glycines...), de graminées et d'arbustes comme le pittosporum. Les vivaces sélectionnées sont faites pour durer 4 à 5 ans et l'arrosage est assuré en goutte à goutte. Le tout s'accorde harmonieusement avec les autres végétaux de la ville.

Cheminer en pleine nature

Coulaines, commune sarthoise de 8 000 habitants, s'étend sur 387 hectares, dont 80 hectares de parcs et chemins. Des espaces de nature qui attirent de plus en plus sportifs et familles. La pratique de la randonnée est en plein essor dans cette Ville 4 Fleurs grâce à ses 11 parcs et 15 kilomètres de chemins au milieu de forêts, de prairies ou près des ruisseaux. Plusieurs circuits de randonnée ont pu être tracés avec l'appui d'un comité de randonnée. Un nouveau circuit de 12 kilomètres est en cours d'aménagement et passera par les sites remarquables de la ville, notamment son église et ses deux calvaires restaurés, et les espaces d'éco-pâturage. A propos, les espaces d'éco-pâturage ont vu leur surface tripler depuis 2014, en particulier sur des terrains vagues et autour des bassins de rétention. Ces espaces, en assurant un rôle de séparation, d'apaisement et d'attraction, s'avèrent donc particulièrement utiles. L'ambition pour la commune est ainsi d'atteindre 10 hectares d'éco-pâturage en 2026. Un nouvel espace de 6 000 m² est en cours de création au niveau du parc de la Plaine aux Fées, qui sera bientôt accessible par un nouveau chemin depuis la ligne de tram. La commune a également rénové le boulevard Saint-Nicolas, voie d'entrée principale de Coulaines, pour laisser plus de place aux déplacements doux et aux espaces verts. En effet, 4 000 m² de pelouse ont été semés et 152 arbres ont été plantés, le tout équipé d'un innovant système d'assainissement fonctionnant avec des noues.

Tous ces espaces "laissés à la nature" améliorent le cadre de vie et favorisent surtout la circulation et l'accueil de la biodiversité.



©Ville de Coulaines

Associer environnement et tourisme

Au cœur du département de la Loire, **Chambœuf** et ses 1 788 habitants dominent la plaine du Forez. Outre son célèbre parcours de roses, la commune 4 Fleurs mène de nombreuses actions environnementales et paysagères pour offrir aux visiteurs et aux habitants un cadre de vie attrayant. A l'instar de sa coulée verte, labellisée refuge LPO, aménagée dans le respect de la biodiversité. Traité en éco-pâturage (présence d'ânes, de lamas, de moutons...), ce cheminement naturel étendu sur plus de deux hectares est un projet évolutif. Certaines zones sont privilégiées pour que la nature reprenne ses droits (ruisseau, zone humide avec présence de fougères, roseaux, carex...) et sont donc laissées en état. Plusieurs installations ont été aménagées pour attirer un large public : parcours sportif, site d'acrobranche, tables de pique-nique... Dans le cadre d'un projet pédagogique, près de 1 500 arbres ont été plantés sur le site par les enfants de l'école. Autre espace vert incontournable : l'Orée du Bois, véritable poumon vert en plein cœur du village qui offre un lieu de promenade aux habitants avec son théâtre de verdure, sa cascade, ses espaces de jeux... Plusieurs sentiers pédestres, notamment le sentier du Bois de St Marcel et le chemin des crêtes, ont été aménagés pour permettre de découvrir Chambœuf et ses alentours.

Forts de ces espaces naturels et de son fleurissement atypique, Chambœuf est devenue au fil des années une destination touristique, passant de 3 000 visiteurs en 2008 à plus de 30 000 aujourd'hui !



©Mairie de Chambœuf



Espaces naturels

Des espaces et des paysages à préserver

Les espaces naturels, petits ou grands, secs ou humides, ordinaires ou remarquables, possèdent de multiples fonctions et assurent un grand nombre de services vitaux pour notre société. Ces écosystèmes participent au maintien de nos activités et de notre qualité de vie. Cours d'eau, zones humides, marais, tourbières, prairies, bocages, dunes ou

encore bois et forêts constituent les réservoirs de biodiversité, les éléments de l'armature paysagère et écologique du territoire. Dans un contexte de changement climatique qui ne cesse de s'accroître, ces milieux sont d'autant plus précieux à conserver et doivent ainsi faire partie intégrante du projet de valorisation et de développement du territoire communal.



Entretien sans pression

Évreux, ville normande de 47 000 habitants labellisée 4 Fleurs depuis 2021, pourrait se définir comme 'verte par nature'. Il faut dire que sur ses 2 645 hectares, 1 000 sont des espaces verts ou naturels, ce qui en fait la deuxième ville moyenne de France avec le plus d'espaces verts ! De plus, son territoire naturel ne cesse de grandir grâce à la déminéralisation des cours d'écoles et de l'espace public, à l'image du parvis de la Cathédrale. Elle offre ainsi une grande diversité de paysages avec plus de 600 hectares de forêts communales protégées, ouvertes au public, aménagées, et accessibles depuis les différents quartiers de la ville, et des coteaux calcicoles classés Natura 2 000. Ces derniers, mosaïque de pelouses, fourrés et bois, forment un ensemble de six grandes entités exceptionnelles sur le plan écologique,

paysager et touristique. Une alternance d'habitats ouverts et fermés que la Ville entretient grâce à un débroussaillage manuel et attentif ainsi qu'à son cheptel de 300 moutons placés sous la conduite du berger municipal. L'éco-pastoralisme est un moyen d'entretien efficace qui exerce peu de pression sur le milieu. A l'approche de l'hiver, les moutons rejoignent leur 'camp de base' : c'est la transhumance d'automne, qui est aussi l'occasion d'animer la Ville et de sensibiliser les habitants. Autre axe sur lequel la Ville s'engage depuis 2018 : la restauration des mares publiques. Cette opération, menée en partenariat avec le CEN Normandie, permet aux mares de retrouver leur fonctionnalité et d'accueillir faune et flore locales diversifiées. Chaque rénovation fait l'objet d'un suivi écologique et scientifique sur le long terme.

Protéger les dunes, milieux fragiles

Ancien petit village de pêcheurs, **Pornichet** est aujourd'hui une ville de 11 000 habitants plébiscitée pour ses trois plages de sable fin et leurs dunes. Cependant, ces littoraux dunaires sont des milieux naturels très mobiles et particulièrement fragiles. Le site de la dune du port s'est, par exemple, progressivement dégradé ces dernières années sous les effets du piétinement. Face à ce constat, la Ville 4 Fleurs a décidé de mettre en place un important programme de restauration et de protection à l'automne 2021. Il a tout d'abord fallu réépaissir la dune en réutilisant le sable s'accumulant au pied de la digue du port. Puis, des ganivelles en bois ont été installées de manière à piéger le sable sous l'effet du vent, mais aussi créer un cheminement pour protéger la biodiversité. Enfin, des oyats ont été plantés pour fixer la dune de façon plus pérenne. Autre dune en péril : la dune grise de Bonne-Source, menacée par les piétinements, plantes invasives (notamment des peupliers), passages d'engins motorisés, déjections canines... Pornichet a dès lors signé un Contrat Loire-Atlantique Nature (CLAN), dispositif de préservation des milieux naturels et des continuités écologiques, avec le Département pour sauver ce site de 3,6 ha. Un inventaire de la faune et de la flore est réalisé par l'association Bretagne Vivante dans le but d'adapter la gestion du site et de mettre en place des équipements pour mieux le protéger et sensibiliser le public à sa préservation. Par ailleurs, chaque année, le service des Espaces Verts mobilise les habitants dans le cadre d'une opération d'arrachage des plantes invasives.



©Ville de Pornichet

Sauvegarder ce réservoir de biodiversité

Entre mer et montagnes, à quelques kilomètres de Nice, **Vence** est entourée de montagnes calcaires, 'le Baou des blancs' et 'le Baou des noirs', qui, une fois franchies, laissent place à des milieux ouverts et semi-ouverts dans lesquels on retrouve prairies, pâturages et végétations clairsemées (Parc naturel régional des Préalpes d'Azur). La présence de nombreux cours d'eau a creusé la roche en formant des vallées profondes et fraîches. Cette variation de milieux sur une courte distance dote le Parc d'un important réservoir faunistique et floristique. Mais la biodiversité est également abondante à l'échelle de la commune, du fait du fort gradient altitudinal dans lequel elle est installée. La commune de 20 000 habitants accueille à elle seule 149 espèces avifaunes ! Consciente de sa richesse, Vence a lancé en 2012, en partenariat

avec la LPO, le premier Atlas de Biodiversité Communal de la région PACA. Car pour protéger, il faut connaître ! Cinq ans plus tard, l'ABC a permis de collecter 33 187 données sur la commune, représentant 1 631 espèces inventoriées (flore, animaux vertébrés et certains invertébrés). La Ville 3 Fleurs agit également pour la protection de son massif boisé de 2 000 ha : les bois de la Sine. Composée de conifères et de feuillus (*Pinus halepensis*, *Pinus pinaster*, *Quercus alba*), cette forêt fait l'objet d'une surveillance particulière pour contrôler tout début d'incendie. Les pistes DFCI (défense des forêts contre l'incendie) sont nettoyées et débroussaillées sur 50 m de chaque côté par des agents du SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple), supervisés par le service technique communal.



©Ville de Vence



Publicité, enseignes

Le mobilier au service de la ville

La Ville maîtrise-t-elle la signalétique, l'affichage et les enseignes ? Les équipements installés sont-ils pertinents ? Valorisent-ils le paysage urbain sans l'entraver ni le dénaturer ?... Autant de questions que les élus doivent se poser et y répondre favorablement pour espérer une Fleur supplémentaire. Car oui, le mobilier urbain, décliné en assises, panneaux publicitaires fixes ou bien encore en affichages

directionnels participe activement à l'embellissement du cadre de vie, au point de constituer un critère d'évaluation d'importance pour le jury. Tantôt en bois, en acier, peint, découpé de motifs, sérigraphié... le mobilier urbain n'est pas une décoration, mais bel et bien un objet esthétique et identitaire qui, au-delà de ses lignes, rend également de multiples services.



© Ville de Josselin

Personnaliser le mobilier urbain

Cap sur **Josselin** (4 Fleurs, 2 495 habitants), une cité médiévale du Morbihan qui mène depuis des décennies une politique 'verte'. En témoigne la création du parc naturel du Vallon Bois d'Amour, étiré sur 6 hectares. Au fil des années, la Ville a également acquis plusieurs parcelles dans le but de favoriser des modes de déplacement doux, créant ainsi une continuité entre tous les espaces verts. Dans ces zones, du mobilier identifié 'Josselin', repérable grâce à ses lignes sobres en acier Corten, a été installé. Réalisé par des artisans locaux dans une démarche de développement durable, visant à encourager les entreprises du territoire, le mobilier, décliné en assises principalement, a été choisi pour sa convivialité naturelle ainsi que son architecture innovante. Les élus l'avaient d'ailleurs bien précisé : pas de

mobilier passe-partout, visible chez tout le monde. Aujourd'hui, depuis son installation, le mobilier urbain s'intègre parfaitement à son environnement et son patrimoine bâti.

La commune de Josselin se veut aussi proche de ses habitants et nombreux touristes en proposant des actions de sensibilisation et diverses animations. C'est dans ce contexte que l'Atlas de la biodiversité a été lancé, tout comme le parcours pédagogique proposé au sein du Vallon du Bois d'Amour, le poumon vert de la ville. Ce parcours permet, en effet, de découvrir la faune et la flore locales à l'aide de modules en bois et de bornes audio. Dans les jardins, des panneaux explicatifs sont disposés un peu partout afin d'identifier les plantes que l'on peut admirer et cueillir. Pas de doute, ce mobilier est bien un passeur de savoirs.

Vivre non aux panneaux

C'est la politique menée activement par les services espaces verts et urbanisme de la Ville de **Valence** (4 Fleurs, 64 726 habitants). Pour lutter contre les 'forêts' de panneaux, le règlement publicitaire de cette ville drômoise a fait l'objet d'une réflexion, basée sur plusieurs axes :

- l'imposition de formats publicitaires (moins de 8 m²), excluant ainsi tous les panneaux existants de 12 m² ;
- des panneaux de couleur et formes réglementaires ;
- la définition de zones d'exclusion (exemple : pas de panneaux publicitaires dans le centre patrimonial, ni dans la zone agricole) ;
- l'augmentation des redevances dues par les entreprises (jusqu'à 20%) pour les inciter à revoir leur stratégie de communication. Moins, mais mieux en quelque sorte...

En parallèle, tous les panneaux lumineux ont été supprimés, hormis ceux, en nombre toutefois restreint, destinés à l'affiche numérique des informations relayées par la Ville. Les panneaux numériques et à défilement ont l'avantage de limiter le nombre de panneaux fixes, impactant fortement le cadre de vie sur le plan visuel. Autre changement : bien que peu nombreux, les panneaux publicitaires étaient souvent accompagnés de massifs végétalisés. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, car les entreprises spécialisées dans l'affichage endommageaient les plantations. C'est pourquoi, les services espaces verts engazonnent systématiquement la base des panneaux. Ils préfèrent également planter des arbres lorsque l'espace disponible est suffisant plutôt que des 'panneaux'. Pour accroître la présence du végétal, les services espaces verts veillent aussi à végétaliser les abris-voyageurs. Alors que les toits de ces structures deviennent verts ou ombragés par des arbres, les parties latérales peuvent inclure des affiches publicitaires. La végétation, aux multiples avantages (esthétique, rafraîchissant, dépolluant...), vient alors adoucir l'impact visuel des messages publicitaires. Enfin, dans un autre contexte, les services en charge de l'espace public s'intéressent actuellement à l'homogénéité du mobilier présent sur les terrasses des restaurants pour le rendre cohérent avec l'ensemble du mobilier urbain.



©Ville de Valence

Réviser le règlement local de publicité

A **Chartres** (4 Fleurs, 39 698 habitants), le Règlement Local de Publicité qui était effectif jusqu'en 2018 datait de 1987. Problème : il était en contradiction avec les directives de la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 (dite Grenelle 2). Pas moins de 88 panneaux publicitaires, dont certains affichant 12 m² de messages, étaient recensés. Sans compter l'anarchie de leur disposition. Si bien que la présence des panneaux, surdimensionnés ou non, était contre-productive : les messages publicitaires n'étaient pas regardés. C'est pourquoi, cette ville d'Eure-et-Loir a décidé de réviser son Règlement Local de Publicité pour diminuer le nombre de panneaux (bien que déjà en nombre limité pour une ville de cette envergure), quitte à percevoir moins de contributions financières. De l'aveu des élus, c'est le prix à payer pour préserver le paysage urbain et le cadre de vie des habitants.

Aujourd'hui, depuis l'approbation de la révision du Règlement Local de Publicité, le nombre de panneaux est de 48, soit 40 de moins. Les formats de 12 m² sont désormais interdits (8 m² étant le maximum). Des panneaux à affichage numérique sont également présents : ils permettent de multiplier les messages sans toutefois augmenter le nombre de mobiliers publicitaires. Depuis, dans Chartres, le paysage urbain est lisible, libéré et met davantage en avant le patrimoine architectural et paysager de la ville.



©Chartres métropole

Parcs et jardins

Des poumons verts aux différents usages

Les parcs et jardins sont des lieux de repos, de promenade, de flânerie, de rassemblement, de jeux et d'animation appréciés du public. Ce sont donc des espaces où jardiniers et paysagistes peuvent laisser libre cours à leur savoir-faire horticole et à leur créativité paysagère ! Les parcs et jardins représentent également des lieux privilégiés pour communiquer sur le végétal, le paysage ou la biodiversité, et recensent souvent un patrimoine

végétal botanique intéressant à conserver et à valoriser. Attention, les différents usages ne sont pas toujours compatibles selon les caractéristiques patrimoniales, historiques ou ludiques du lieu. Il est donc important que l'équipe municipale identifie les attentes du public et réfléchisse à la complémentarité des pratiques au sein d'un parc ou d'un jardin.



©Ville de Lorient / K. Samborska

Fédérer au sein d'un nouvel espace

Dans le Morbihan, **Lorient**, Ville 4 Fleurs de 56 000 habitants, possède une très belle diversité végétale, cohérente avec le contexte et le climat local, et 122 hectares d'espaces verts. Parmi 27 squares et promenades et 16 parcs et jardins, le parc Jules Ferry, situé stratégiquement entre le port, le Palais des Congrès et l'Hôtel de Ville, offre un lieu ouvert et vert en plein cœur de ville. Cet espace public emblématique de 4 hectares est redevenu attractif après deux ans de travaux. Adieu plantations vieillissantes, parcours sinueux dégradés, surfaces minérales et imperméables... Sur la frange nord de la place, les trottoirs ont été élargis pour laisser plus d'espace aux commerces, cafés et restaurants situés sur le quai des Indes. Le revêtement a été réalisé en béton désactivé avec une grosse granulométrie afin de faciliter son nettoyage. En parallèle, une nouvelle artère piétonne ombragée par le mail existant permet de cheminer jusqu'à la mer. S'ouvre ensuite la grande prairie du Faouëdic, ponctuée

d'îles végétales qui évoquent l'ancien ruisseau qui y coulait. Ces îles 'cassent' la planéité de la prairie et sont un moyen astucieux de rattraper le niveau du collet des arbres conservés. Chaque île, plantée densément, développe des ambiances plus jardinées et permet de diversifier les habitats pour la faune et la flore. L'île aux pins par exemple, qui intègre l'aire de jeux, s'appuie sur deux beaux pins existants ainsi que des *Pinus sylvestris* et *Pinus bungeana*. A l'ouest, un ancien espace de 1 000 m² bitumé et réservé aux voitures a laissé place à un miroir d'eau, idéal pour accueillir le mythique Festival Interceltique de Lorient. Enfin, une impressionnante aire de jeux a été imaginée par des enfants dans le cadre d'un concours de dessin lancé dans le magazine municipal : tour de jeux de 7 m de haut, toboggan tube, parcours en hauteur, balançoires, radeau en bois... Les matériaux utilisés font écho à l'esprit du parc : gravier, platelage en chêne, acier et mailles en acier transparentes...



©Métropole TPM

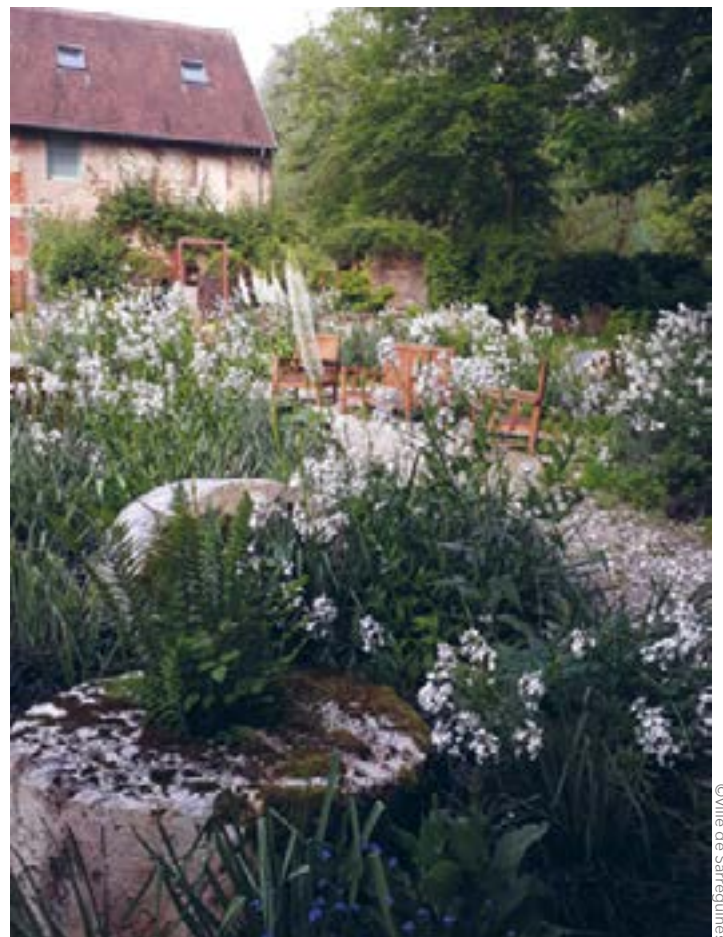
S'octroyer une pause botanique

Hyères, capitale française de la fleur coupée, labellisée 4 Fleurs, compte 56 000 habitants. Ses trois jardins remarquables, l'aménagement exotique et raisonné de ses espaces verts et sa propreté se conjuguent avec la diversité de ses paysages naturels pour offrir un territoire d'exception à ses visiteurs. Le parc Olbius-Riquier est l'un des lieux les plus visités de la ville. A la fois jardin d'agrément et jardin botanique, il offre un agréable cadre ombragé et reposant aux habitants et visiteurs hyérois et est traversé au quotidien par les riverains. Ce parc, caractéristique des jardins paysagers du 19^e siècle, est une ancienne annexe du Jardin d'Acclimatation de Paris. Il offre 7 hectares d'espaces verts, comprenant des allées sinueuses, de grands arbres remarquables (dont certains présents depuis l'origine du parc), de vastes pelouses, des essences exotiques rares, un lac de plus de 2 500 m², des points de vue, ainsi que de nombreux aménagements. C'est

dans ce parc que fut créée, par Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, l'une des premières véritables palmeraies ! Tous les ans, Hyères y organise des animations à l'occasion des 'Rendez-vous aux jardins'. Parmi les animations permanentes, on retrouve une aire de jeux, un manège, un petit train, des promenades à poneys et un parc animalier. La serre tropicale reste l'élément fort de la visite pour les promeneurs, qui peuvent y découvrir palmiers, bambous, plantes succulentes de rocaïlle, yuccas et magnolias, mais aussi de sublimes oiseaux (perroquets gris du Gabon et du Sénégal, inséparables, perruches callopsittes...). Ce jardin remarquable possède également plusieurs espèces de chênes, introduites lors de sa réhabilitation : *corrugata*, *cerris*, *glauca*, *candicans*, *acutifolia*, *palustris*, *phellos* et *canariensis*. Les massifs sont quant à eux transcendés par des cléomes, Lys javelot, lantanas, solanums, grevilléa, bélopérones, strelitzias, cannas et agapanthes.

Faire de l'usine un jardin

Cap sur la Moselle, à **Sarreguemines**. Cette ville 4 Fleurs de 22 232 habitants a développé un fleurissement autour de son histoire et de son passé industriel, lui donnant des allures de musée à ciel ouvert. Situé au bord de la Blies, rivière faisant office de frontière naturelle entre la France et l'Allemagne, son renommé Jardin des Faïenciers dépayse les promeneurs et stimule les gestionnaires. Construit sur le site d'une des nombreuses unités de fabrication de la faïencerie de la commune, ce jardin de deux hectares labellisé 'Jardin remarquable' constitue un lieu de promenade unique en son genre. Les visiteurs déambulent et s'émerveillent au milieu d'une nature qui a repris ses droits, toutefois maîtrisée par les jardiniers. Des plantes emblématiques et inattendues, mais aussi de nombreuses espèces indigènes, se déclinent au sein de sept univers thématiques, inspirés du travail et des couleurs de la faïence. On retrouvera ainsi une terrasse de pivoines arbustives et herbacées, des ruines préservées formant un labyrinthe colonisé par les grimpantes, une imposante collection de rosiers, un sous-bois où robiniers, frênes et érables se développent sur des strates de débris de faïences... Le jardin a également une vocation pédagogique avec un parcours de panneaux permettant d'en apprendre plus sur les plantes ou l'organisation de visites et d'ateliers pour les scolaires. La 'Grande Prairie', gigantesque pelouse, accueillent toute l'année manifestations et expositions, comme la fête des plantes, qui attirent de nombreux visiteurs. Quant à la gestion et l'entretien des espaces verts, la Ville de Sarreguemines travaille en respectant le plus possible l'environnement : installation de nichoirs pour lutter contre les ravageurs, arrachage mécanique des adventives, intégration de végétation spontanée dans chaque massif...



©Ville de Sarreguemines

Jardins pédagogiques

Jardins ludiques et à vocation sociale

A propos des jardins à vocation sociale, les clichés sont encore nombreux : des parcelles situées le long des routes, réservées seulement à une population ouvrière issue des banlieues industrielles, et où les nombreux cabanons en bois menacent de tomber après chaque hiver. Un constat qui date des années 1960 mais qui perdure encore aujourd'hui dans l'esprit de certains. Fort heureusement, les mentalités ont bien changé. En témoignent les nombreuses initiatives collectives, entre citoyens

et municipalités, qui ont vu dans les jardins, un formidable outil pédagogique et social. Au-delà de leur intérêt nourricier, essentiel pour beaucoup, notamment dans les quartiers défavorisés, les jardins permettent également de resserrer les liens entre les habitants, de sensibiliser la population à l'environnement et aux enjeux de la nature en ville, d'accentuer l'esprit de partage, de renforcer l'intégration des plus jeunes...

Donner vie aux jardins !

La création d'un jardin ouvrier, dit familial, ou pédagogique, nécessite un foncier moyen de 600 à 5 000 m². C'est, du moins, ce qu'affirment les jardiniers de **Puteaux**, une ville des Hauts-de-Seine labellisée 4 Fleurs (45 146 habitants).

Pour eux, ces espaces permettent avant tout de valoriser des terrains délaissés ou en friche, en espaces de convivialité, utiles, agréables et vivants. Une réflexion très appréciée par le jury. C'est aussi l'occasion de créer des coulées vertes au cœur de la ville en continuité du paysage environnant.

Chaque parcelle doit avoir une surface minimale de 40 m², 100 m² étant l'idéal. Concernant l'entretien, c'est aux habitants, regroupés en association, d'assurer la pérennité des lieux.

Toutefois, la Ville doit 'garder un œil' sur l'évolution des jardins (contrôle du réseau d'eau potable, utilisation de récupérateurs d'eau de pluie, appropriation des parcelles par les habitants, préférence des intrants d'origine naturelle pour des aliments plus sains...) et le respect des pratiques définies dans le contrat d'adhésion des jardiniers amateurs.

Et plus l'équipe municipale va conforter ses choix d'entretien dans le respect total de la biodiversité, plus le jury sera séduit.



@ville de Puteaux

Impliquer les habitants

Dans le Finistère, **Quimper**, 63 500 habitants, se démarque par son héritage architectural remarquable et ses aménagements paysagers de qualité. Labellisée 4 Fleurs depuis 1998, la Ville a obtenu le Prix de l'Action Educative et Pédagogique en 2018. Car elle s'active pour travailler le plus de projets possibles avec ses habitants. Une démarche de budget participatif a été lancée : pour 2023, 400 000 euros ont été débloqués à cette fin. Parmi les 160 projets recevables, plus de 60 concernent la végétalisation et la biodiversité. Les demandes qui reviennent le plus ? La création de vergers. Ce genre de projet a un double enjeu, à la fois paysager et alimentaire. La Ville mène donc une vraie réflexion pour trouver différents lieux où ils pourraient être installés. L'idée est de laisser les habitants s'occuper des arbres fruitiers, qui ne devront pas être traités chimiquement. Par ailleurs, les habitants bénéficient aussi de jardins familiaux dans chaque quartier quimpérois, avec des parcelles créées par le service des paysages. En 2020, près de 21 000 m² de surfaces, soit 260 parcelles, ont été mises à la disposition des habitants. La collectivité prête récupérateurs d'eau de pluie et lieux de stockage pour le matériel et incite à installer un composteur. Ces jardins sont gérés par des associations.



@ville de Quimper



CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Ministère de l'Économie des Finances
et de la Souveraineté industrielle et numérique

Télédoc 311 - 6, rue Louise Weiss

75703 Paris cédex 13

Tél. 01 44 97 06 41

e-mail : message@cnvfv.fr

www.villes-et-villages-fleuris.com

et ses partenaires



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION du CNVVF
présidé par M. Thibaut Beauté

REGION ET DEPARTEMENT

Ile-de-France

Yvelines

COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS

Lyons-la-Forêt

Bourgueil

Toul

Maisons-Alfort

Amiens

FILIERE TOURISME

- Atout France
- ADN Tourisme

FILIERE HORTICULTURE ET PAYSAGE

- Jardineries et Animaleries de France
- VERDIR - Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières
- Les Entreprises du Paysage
- SEMAE
- Hortis

Cet album vous est offert par

